

**Distribution et redistribution des revenus
par groupes socio-professionnels
Belgique 1953-1977**

par

Etienne-Sadi KIRSCHEN

Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

Martine CULUS

Chargée de recherches au Département d'Economie
Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles

Peter PRAET

Assistant de recherches à l'Institut d'Etudes Européennes
(Université Libre de Bruxelles)

Denise VAN REGEMORTER

Chargée de recherches au Département d'Economie
Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles

Summary in English on p. 148

DEUXIEME PARTIE (*)

CHAPITRE IV

LA DISTRIBUTION DES REVENUS PAR CLASSES DE GRANDEUR AU SEIN DE CINQ GROUPES SOCIO-PROFESSIONNELS (**)

(écrit avec la collaboration de l'ingénieur Michel Ronsse)

A. OBJET ET METHODES

1. Il n'a été question, dans les deux chapitres précédents, que de la répartition des revenus primaires et des revenus disponibles entre onze groupes socio-professionnels. Le moment est venu de pousser plus loin l'analyse, et de voir ce qui se passe à l'intérieur des groupes socio-professionnels.

Contraintes d'ordre statistique

2. La documentation disponible a restreint sévèrement le champ de nos investigations, dans quatre domaines.

a) Seuls *cinq groupes professionnels* ont été retenus. Ceux des cadres (groupe 2) et des employés (groupe 3) sont traités avec le maximum de détails, dans la section B; celui des fonctionnaires (groupe 5) fait l'objet de la section C; celui des ouvriers (groupe 4) est étudié dans la section D. Tous les groupes de travailleurs dépendants sont donc examinés ici. Les agriculteurs (groupe 6) sont couverts dans la section E. Enfin, nos résultats sont synthétisés dans la section F.

Rien n'a été possible pour les inactifs, mais nous montrons dans l'annexe IV-1 comment on pourrait opérer pour les retraités (groupe 11) et les chômeurs (groupe 12).

(*) *La première partie de cette étude comprenant l'introduction et les chapitres I, II et III a paru dans le précédent «Cahiers Economiques de Bruxelles» n° 84, 1979.*

(**) *Pour le chapitre IV les auteurs tiennent à exprimer leurs remerciements à M. P. Kestens et aux quatre étudiants de l'Ecole de Commerce, MM. A. Barcelona, Ph. Hombau, D. Lacroix et G. Lafosse pour leurs travaux de déchiffrage, ainsi qu'à Mme Nafteux, statisticienne à l'ONSS qui a apporté son précieux concours.*

- b) La répartition des revenus au sein des groupes ne se fait que pour *les revenus du travail* gagnés et taxables en Belgique (Tableau II-1, ligne B 1), à l'exclusion donc des activités accessoires, du travail à l'étranger, des revenus du capital (sauf, dans une mesure modeste, pour les agriculteurs), de toute redistribution et, bien entendu, du revenu disponible.
 - c) Les revenus étudiés sont ceux échéant aux *titulaires de revenus* (y compris leurs aidants) mais rien n'a été possible pour les ménages fiscaux et réels, et aucun compte n'est tenu des personnes à charge des titulaires de revenus.
 - d) Enfin, de nombreuses *données statistiques* n'existent que pour certaines années.
3. Le lecteur trouvera aussi, à l'annexe IV-2, une brève étude sur les pauvres qui, en 1973-74, faisaient partie des groupes socio-professionnels des ouvriers, des agriculteurs, des commerçants et artisans et des retraités, chômeurs et invalides.

4. Nos sources sont à la fois micro-économiques et macro-économiques.

- a) Les premières proviennent:
 - pour les cadres et employés, d'une grande entreprise de distribution et d'une grande banque;
 - pour les fonctionnaires, d'une grande entreprise publique de transports;
 - pour les agriculteurs, de la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux qui a utilisé les comptes d'exploitations agricoles tenus par l'Institut d'Economie Agricole (IEA);
- b) Les secondes proviennent de l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS) qui se base d'une part sur des informations fournies par d'autres institutions et, d'autre part, sur les renseignements qui figurent dans les déclarations introduites par les employeurs; ces déclarations sont généralement assez complètes, mais excluent le travail en noir ainsi que des éléments de rémunérations d'importance minime.

5. Par contre, il n'a pas été possible d'utiliser ici les sources fiscales ⁽²²⁾ qui sont disponibles pour les années impaires comprises entre 1965 et 1975, ni de nous appuyer sur l'analyse fort complète de Meulders et Tollet concernant l'année 1969 (*Cahiers Economiques de Bruxelles* n° 67). En effet, il subsiste trop d'inconnues pour notre propos:

⁽²²⁾ Une étude des concepts fiscaux, dont la signification économique est difficile à interpréter, figure dans «Inkomens en vermogensverdeling» — Veertiende Vlaams Wetenschappelijk Economisch Congres.

- a) on ne sait que très peu de choses sur les revenus se situant en-dessous du minimum exempté. Or le pourcentage de ménages exemptés varie chaque année, sous la triple influence de la hausse des revenus réels, de l'inflation et de modifications de la législation fiscale;
- b) enfin, on ne sait absolument rien sur la dispersion de la fraude fiscale à l'intérieur des groupes socio-professionnels (les estimations relativement plausibles de la fraude fiscale portent toutes sur l'intégralité de certains groupes).

Il en va de même pour les données recueillies par la sécurité sociale sur les indépendants, qui reposent sur des données fournies au fisc par les intéressés ainsi que pour l'exploitation des enquêtes budgétaires belges qui reposent sur la bonne volonté des ménages interrogés, d'où une autosélection qui exclut les plus riches (pour des raisons de fraude fiscale) et les plus pauvres (à cause de la complexité et du détail des comptes à tenir). De plus, les enquêtes du Mouvement Ouvrier Chrétien (1954), de la CECA (1956-57) et de De Bie (1957-58) excluent les ménages dont le chef n'est pas un homme qui, seul, travaille. Bien que les enquêtes de l'INS (1961, 1963-64 et 1973) ne comportent pas cette limitation, certains de leurs résultats paraissent sujets à caution lorsqu'on les compare aux données de la comptabilité nationale.

La distribution log-normale et la représentation de Gibrat

6. Notre principal outil d'investigation pour la répartition des revenus au sein des groupes a été la représentation de Gibrat. Elle repose sur l'hypothèse (que nos chiffres confirment dans de nombreux cas) que la courbe de fréquence des revenus dans un groupe socio-économique est asymétrique, et devient symétrique lorsque les abscisses sont proportionnelles aux logarithmes des revenus; la courbe prend alors la forme d'une courbe de Gauss, entièrement déterminée par la moyenne et l'écart-type. Les revenus se répartissent suivant une loi log-normale. La courbe de distribution, intégrale de la courbe de fréquence, a l'allure d'un S couché entre les horizontales 0 et 100%. Si l'échelle des ordonnées est graduée en écart-type au lieu de pourcentage, la courbe de distribution devient une droite de Gibrat dont l'équation est

$$z = a (\ln x - b)$$

x = revenu (l'unité des abscisses est $\ln e$) ($e = 2,71828\dots$)

z = nombre d'écart-type dont on verra plus loin que c 'est une mesure du niveau socio-économique (l'unité des ordonnées est la distance entre 50% et 84,13%)

a = coefficient angulaire. Plus la droite est couchée sur l'horizontale, c 'est-à-dire plus a est petit, plus l'inégalité est grande.

On choisit comme coefficient d'inégalité l'inverse de a , soit la cotangente de la droite de Gibrat, de façon à ce que l'inégalité et son coefficient varient dans le même sens.

La cotangente $1/a$ est un nombre sans dimension qui vaut l'écart-type mesuré en logarithme népérien.

b = logarithme népérien du revenu médian.

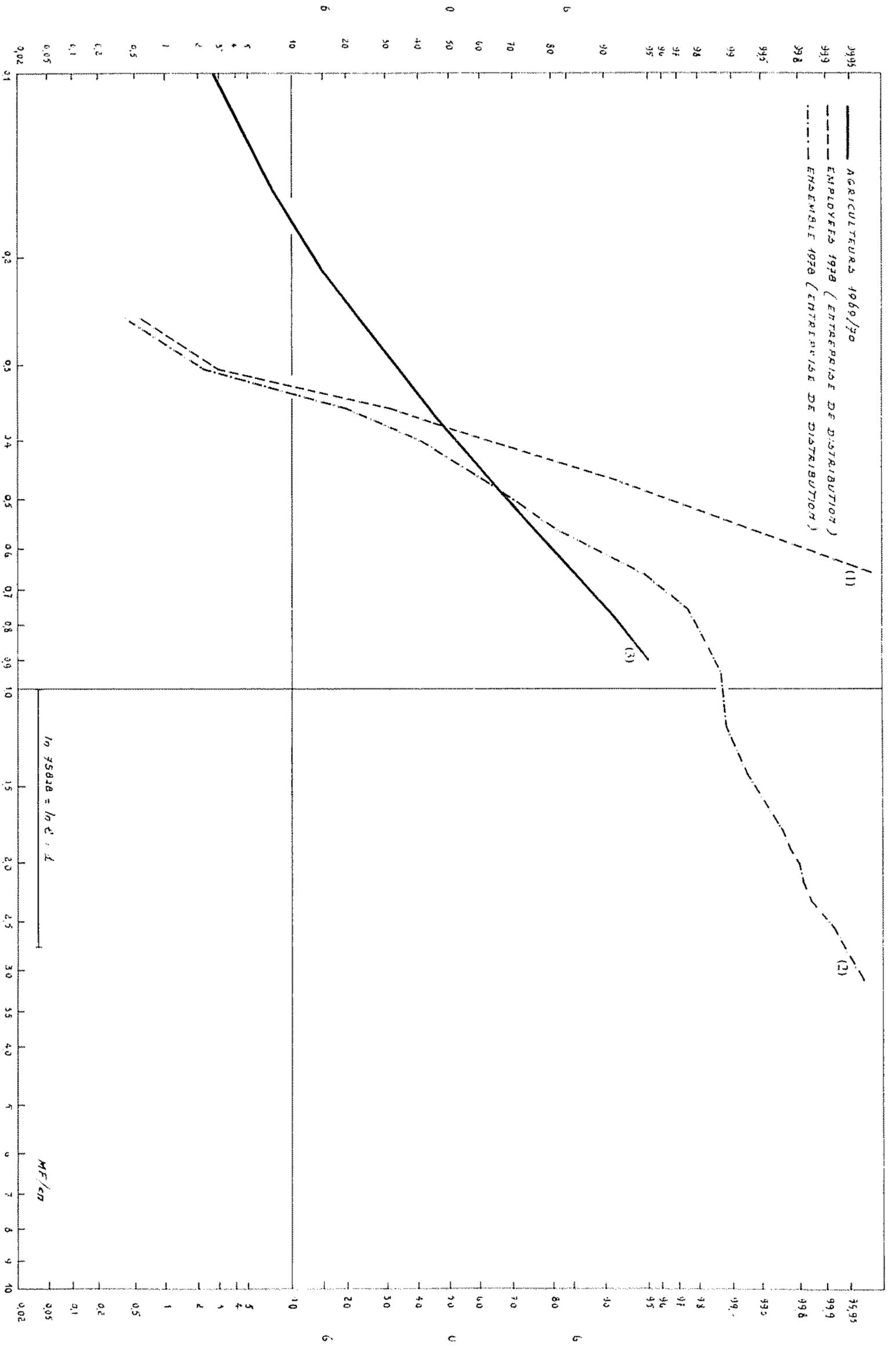
Le tracé de Gibrat est simple; il suffit de connaître le nombre d'individus dans chaque classe de revenu à partir des plus basses jusqu'aux plus hautes. On fait les cumulées qu'on traduit en pourcentages. Les valeurs sont reportées sur un papier spécialement imprimé en coordonnées gaussio-logarithmiques. Les points ne sont pas toujours parfaitement alignés. On trace alors une droite moyenne, de façon à rendre minimales les différences, exprimées en %, entre les ordonnées de la droite et la ligne.

On trouvera au graphique IV-1 trois exemples de tracé de Gibrat. Le tracé (1) concerne les employées dans une entreprise de distribution. Il s'agit d'un groupe pour lequel les points s'écartent très peu de la droite moyenne. Le coefficient d'inégalité est 0,14. Le tracé (2) concerne l'ensemble des employés de la même entreprise. C'est une ligne brisée dont la partie de droite est plus inclinée, indice d'une plus grande inégalité. Le groupe étudié est hétérogène; il comprend deux sous-groupes dont l'un est hiérarchiquement (et financièrement) supérieur. Le sommet de l'angle entre les deux tronçons ne donne pas en abscisse la limite précise entre le plus haut salaire du groupe inférieur et le plus bas salaire du groupe supérieur; il ne donne pas non plus les proportions respectives de l'un et l'autre groupe; enfin, les pentes ne donnent pas non plus les inégalités respectives. On peut toutefois former par tâtonnement deux sous-groupes tels que les «Gibrat» soient des droites.

Le tracé (3) concerne les agriculteurs. L'extrémité inférieure gauche n'est pas brisée comme dans le cas ci-dessus. Sa courbure, dans le sens d'une augmentation de l'inégalité, dénote une proportion de faibles revenus plus forte que celle qui correspond à une distribution log-normale; peut-être s'agit-il en partie de personnes sur le point d'abandonner la profession d'agriculteur.

7. L'abondante littérature économique sur la répartition des revenus personnels par classe de grandeur considère généralement la population d'un pays dans son ensemble; il faut cependant signaler que, dès 1848, Stuart Mill avait reconnu l'existence de «groupes non concurrents» résultant d'obstacles physiques, intellectuels et sociaux à la mobilité interprofessionnelle. L'existence d'une loi log-normale a été envisagée en

GRAPHIQUE IV-1
Courbes de Gibrat



1879 par McAlister, à partir d'une distribution multiplicative des erreurs, confirmée (de manière empirique) en 1897 par Pareto et formulée mathématiquement en 1938 par Gibrat sous la forme

$$\log Y_t = \log Y_0 + \sum_{j=1}^{j=t} \log u_{t-j}$$

équation dans laquelle

Y_t représente un revenu au temps t

Y_0 représente un revenu initial (dû à différentes qualités et dont l'influence s'estompe avec le temps)

u_t représente des événements aléatoires qui ne sont corrélés ni entre eux ni avec les Y .

Cette forme de l'équation a été vivement contestée par les économètres, qui ont fait observer que la forme multiplicative devait entraîner une dispersion des revenus croissant rapidement dans le temps, ce que les observations ne confirment pas. Les chercheurs de l'après-guerre, notamment Roy et Bjerke, sans nécessairement accepter la formule de Gibrat, retrouvent une distribution log-normale en supposant que différentes qualités professionnelles, dont chacune est distribuée selon une loi normale (comme c'est indiscutablement le cas pour des qualités physiques telles que la taille des individus), agissent sur la productivité de l'individu de manière multiplicative et non pas additive. Staehle arrive au même résultat en posant que les individus les plus qualifiés travaillent pendant plus d'heures par an et sont moins susceptibles de chômer. En d'autres termes, les théoriciens actuels ne justifient plus la loi log-normale (multiplicative en tout cas) par un phénomène stochastique mais bien par une combinaison de qualités que nous situons sur les plans

- physique (force, endurance)
- intellectuel (intelligence, mémoire)
- caractériel (pondération, sociabilité)
- moral (droiture, honnêteté).

8. Une autre explication possible de la loi log-normale part de la constatation que l'homme est en contact avec le monde extérieur par ses cinq sens qui enregistrent les excitations physiques (intensité lumineuse, pression sur le tympan) pour les transmettre au cerveau qui les transforme en sensations (éblouissement, bruit). L'homme réagit conformément à la loi de Weber-Fechner qui dit que le pourcentage dont il faut augmenter (ou diminuer) une excitation pour qu'un changement soit juste perceptible est constant, quelle que soit l'importance de l'excitation. De même, certains psychologues admettent, dans leur domaine, une relation logarithmique entre l'excitation et la sensation.

Dans le domaine économique, la rémunération est l'excitation et elle donne la sensation d'excellence économique-sociale; pour qu'un homme se sente supérieur à un autre qu'il connaît bien, il faut qu'il y ait entre eux une certaine différence de revenu correspondant à un seuil de sensibilité qui se reflète tant bien que mal dans les échelles barémiques (écarts de l'ordre de 2% pour les ouvriers) (23).

9. Dans les courbes de Gibrat que nous avons tracées, l'extrémité de droite n'est parfois pas rectiligne, mais présente une pente décroissante, ce qui signifie une plus grande inégalité de la distribution des revenus élevés. Ce phénomène résulte probablement du fait que les individus susceptibles de gagner ces revenus par leur travail (rappelons que les revenus du capital ne sont pas en cause ici) bénéficient de revenus particulièrement élevés parce qu'ils sont doués d'une série de qualités (intelligence, ardeur au travail, capacité de commandement, etc) dont la simultanéité est particulièrement rare. Tel doit être le cas pour les cadres et les indépendants; rappelons aussi que tous les revenus s'entendent ici avant impôts directs dont la progressivité est devenue très élevée, et dont les individus particulièrement doués arrivent à faire reporter l'incidence sur leurs employeurs ou sur leurs clients.

10. L'extrémité de gauche de la courbe de Gibrat est souvent, comme l'extrémité de droite, moins inclinée que la partie centrale (c'est-à-dire que la répartition y est plus inégalitaire), mais pour des raisons fort différentes:

- a) statistiques: certains individus ne travaillent qu'une partie de l'année (début et fin de carrière, maladie, chômage, service militaire, séjour à l'étranger);
- b) médico-sociales: certains individus souffrent de handicaps physiques ou mentaux (et émargent par conséquent à la sécurité sociale), ou bien ne travaillent que quand bon leur semble.

Autres mesures de la répartition des revenus par classes de grandeur

11. Une autre mesure plus connue de l'inégalité de la répartition au sein d'un groupe par un nombre sans dimension est fournie par le coefficient de Gini

$$C = \frac{1}{2n^2\mu} \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n |Y_i - Y_j|$$

(23) Bien entendu, toutes les explications de la répartition des revenus ne débouchent pas nécessairement sur une loi log-normale. On pensera notamment aux théories de Schultz et de son école sur le capital humain ou à celle de Tinbergen pour qui les rémunérations résultent, sur le marché du travail, non seulement de l'offre de ce facteur de la production (dont il a été question jusqu'ici), mais aussi de la demande, laquelle dépend des entreprises et de l'Etat.

qui est le rapport de la surface comprise entre la diagonale et la courbe de Lorenz (revenus cumulés en ordonnées et déciles cumulés en abscisses) à la moitié de la surface du carré — voir graphique IV-2 se rapportant aux distributions des revenus qui ont été décrites au graphique IV-1.

12. Nous avons aussi recouru à la déviation interquartile, c'est-à-dire lorsque tous les revenus sont classés par ordre de grandeur, le rapport

$$IQ = \frac{\text{revenu du 75e pourcentile}}{\text{revenu du 25e pourcentile}} \text{ et/ou à sa variante le rapport entre}$$

le neuvième et le premier décile, appelée déviation interdécile

$$ID = \frac{\text{revenu du 90e pourcentile}}{\text{revenu du 10e pourcentile}}$$

Par contre, nous avons renoncé à d'autres méthodes, dont certaines sont explorées par Meulders (*Cahiers Economiques de Bruxelles*, n° 80) et d'autres sont utilisées par Morissens (*Cahiers Economiques de Bruxelles*, n° 64). La plupart peuvent comporter une part de normativité ou de subjectivité. C'est pour une autre raison que nous n'avons pas retenu le coefficient de variation, c'est-à-dire le rapport

$$\frac{\text{écart quadratique moyen}}{\text{moyenne}}$$

En effet, ce coefficient est particulièrement sensible aux revenus élevés, et est influencé vers le haut lorsque l'on augmente le nombre de classes de grandeur entre lesquelles la population est répartie.

B. LES CADRES ET LES EMPLOYÉS

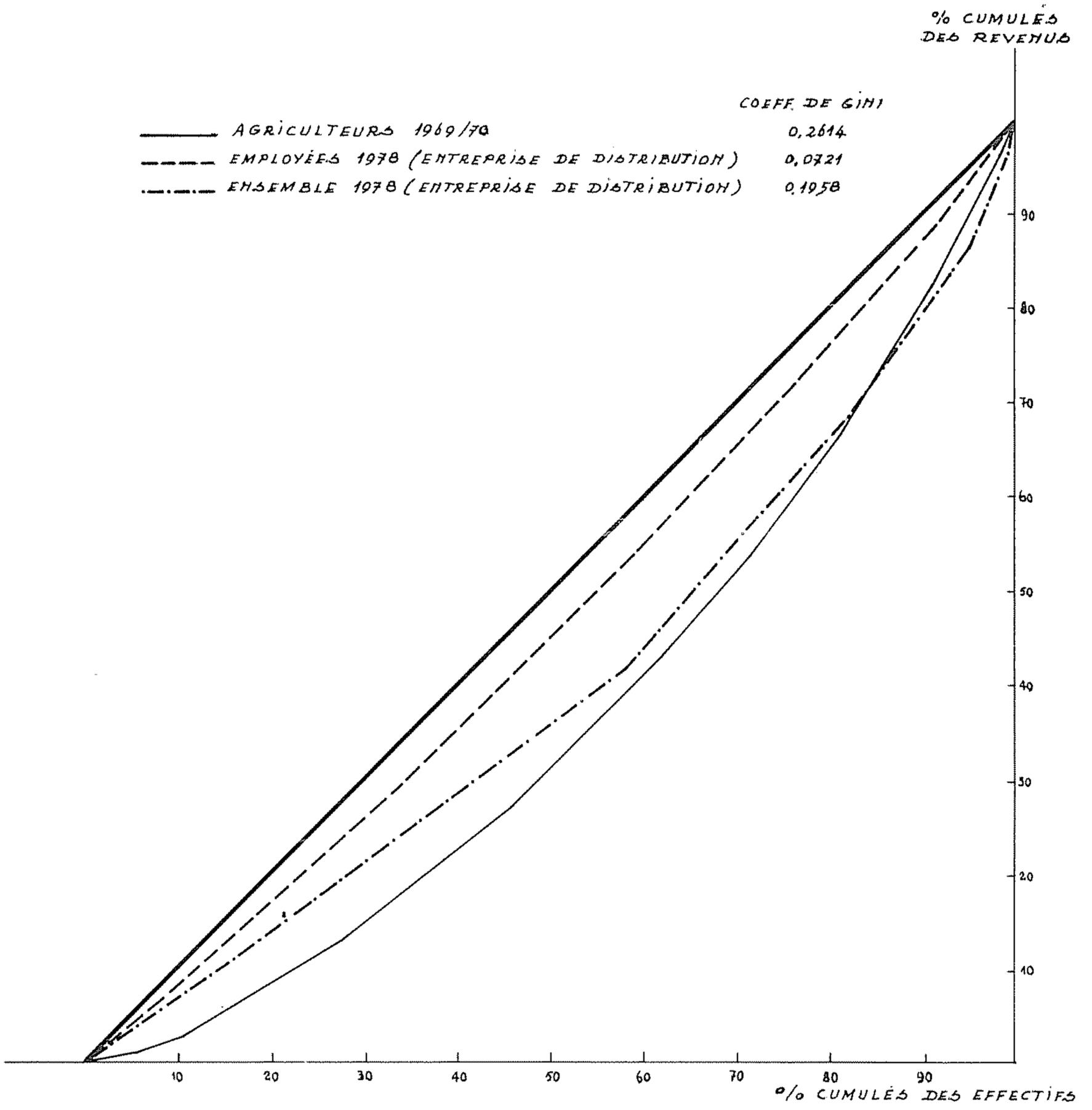
13. Nous commencerons (voir Tableaux IV-1 et IV-2) par deux répartitions micro-économiques se rapportant à des années récentes, en adaptant à notre propos la terminologie utilisée par les entreprises, notamment pour la définition des cadres. Nous poursuivrons par cinq répartitions macro-économiques qui s'étalent sur près de 30 ans (voir Tableaux IV-3 et IV-4).

Répartitions micro-économiques

14. L'entreprise de distribution classe l'ensemble de son personnel de cadres et d'employés en quatre catégories que nous dénommons:

— les employés, répartis en femmes et hommes (une telle séparation s'est révélée sans intérêt pour les autres catégories)

GRAPHIQUE IV-2
Courbes de Lorentz



- la maîtrise ou cadres inférieurs
- les cadres moyens
- les cadres supérieurs et dirigeants (ces derniers sont au nombre d'une dizaine).

Horizontalement, le tableau commence par une ligne sur les effectifs. Les 3 lignes suivantes sont consacrées à l'analyse des courbes de Gibrat, en commençant par les cotangentes des droites moyennes, qui mesurent l'inégalité de la répartition des revenus dans la catégorie. Les cotangentes pour les catégories du personnel sont toutes extrêmement basses, sauf les cadres supérieurs et les dirigeants; le chiffre pour l'ensemble de l'entreprise (0,240) est évidemment plus élevé que ceux des catégories.

Les coefficients de Gini sont extrêmement bas (inférieurs à 0,10) pour la maîtrise, les employés et les cadres moyens; ils sont bas pour les employées, et moyens pour les cadres supérieurs; enfin, pour l'ensemble de l'entreprise, le coefficient est de l'ordre de 0,20.

Les déviations interquartiles et interdéciles sont très faibles pour les différentes catégories de travailleurs et normales (1,42 et 1,82 respectivement) pour l'ensemble de l'entreprise. Seule la déviation interdécile des cadres supérieurs (1,95) est élevée.

15. La banque classe l'ensemble de son personnel de cadres et d'employés en quatre catégories que nous dénommons:

- les employés, relevant de quatre sous-catégories (la distinction par sexe s'est révélée ici sans intérêt)
- les cadres inférieurs et moyens, de sous-chef de bureau à chef de service principal (les termes de maîtrise et cadres inférieurs ne sont pas utilisés)
- les cadres supérieurs et les dirigeants (ces derniers au nombre d'une dizaine), commençant à partir des fondés de pouvoir
- les stagiaires (qui ont été négligés par nous parce que peu nombreux et de types très divers).

Les cotangentes, ici aussi, sont extrêmement basses pour les employés, mais un peu plus élevées que dans l'entreprise de distribution, tant pour les cadres que pour l'ensemble où le chiffre est 0,310. Comme dans l'entreprise de distribution, les cadres supérieurs forment deux sous-groupes distincts.

TABEAU IV-1

Caractéristiques de la distribution des revenus taxables des cadres et des employés au sein d'une entreprise de distribution (1978)

	Entreprise de distribution — Catégories (a)						Ensemble
	Employées	Employés	Maîtrise ou cadres inférieurs	Cadres moyens	Cadres supérieurs et dirigeants		
Effectifs (en % du total)	47,2	25,2	19,1	6,7	1,7		100,0
Gibrat cotangente de la droite moyenne	0,135	0,175	0,115	0,150	0,260(b)		0,240
abscisse de la médiane (milliers de francs par an)	375	420	580	590	1410		450
Coefficient de Gini	0,072	0,104	0,064	0,090	0,161		0,196
Déviations interquartile	1,24	1,27	1,17	1,24	1,36		1,42
Déviations interdécile	1,45	1,61	1,35	1,44	1,95		1,82

(a) Non compris les ouvriers qui ne nous concernent pas ici.

(b) Le Gibrat est une ligne brisée, ce qui montre l'existence de deux sous-groupes; par tâtonnements, nous avons estimé les inégalités à 0,14 et 0,19 respectivement et les revenus médians à 1,35 et 2,2 millions (avant impôts directs).

TABLEAU IV-2
Caractéristiques des revenus taxables des cadres et des employés
au sein d'une banque (1978)

	Catégories (a)			
	Employés	Cadres inférieurs et moyens	Cadres supérieurs et dirigeants	Ensemble
Effectifs (en % du total)	62,0	34,6	3,4	100,0
Gibrat cotangente de la droite moyenne	0,120	0,170	0,270(b)	0,310
abscisse de la médiane (milliers de francs par an)	720	1070	2000	820
Coefficient de Gini	0,095	0,093	0,177	0,185
Déviations interquartile	1,75	1,12	1,41	1,46
Déviations interdécile	1,91	1,37	2,32	2,41

(a) Non compris les ouvriers qui ne nous concernent pas ici.

(b) Le Gibrat est une ligne brisée, ce qui montre l'existence de deux sous-groupes; par tâtonnements, nous avons estimé les inégalités à 0,155 et 0,30 respectivement et les revenus médians à 1,85 et 3,40 millions (avant impôts directs).

Les coefficients de Gini, comme dans l'entreprise de distribution, sont très bas pour les employés et les cadres inférieurs et moyens; ils sont plus élevés et très proches de ceux de l'entreprise de distribution pour les cadres supérieurs et pour l'ensemble de l'entreprise.

Les déviations interquartiles et interdéciles sont plus élevées que celles de l'entreprise de distribution pour les employés, mais du même ordre de grandeur pour les cadres. Pour l'ensemble de la banque, la déviation interquartile est la même que celle de l'entreprise de distribution mais la déviation interdécile est sensiblement plus élevée.

Répartitions macro-économiques

16. Le rapport annuel de l'ONSS comporte, pour chacune des 22 années comprises entre 1956 et 1977, une répartition, par tranche de revenus, des effectifs des «travailleurs intellectuels», c'est-à-dire ce que nous appelons les cadres et les employés. Comme l'évolution de la répartition des revenus au sein de ces groupes est probablement assez lente, nous avons décidé de nous limiter à cinq années, à savoir la dernière pour laquelle il existe des chiffres, c'est-à-dire 1977, et celles qui la précédaient de 5 en 5 ans, c'est-à-dire 1972, 1967, 1962 et 1957. En fait, com-

me le montre le Tableau IV-3, les données publiées pour ces cinq années se rapportent souvent, en tout ou en partie, à des années plus anciennes et reposent sur des sources qui ont varié au cours du temps.

17. Lors du recensement de la population à fin 1947, les revenus des cadres et employés ont été demandés à leurs employeurs pour l'ensemble de l'année 1947, y compris les avantages en nature; une autre question a porté sur le nombre de mois pendant lesquels l'employé a travaillé dans l'entreprise. Pour les années autres que 1947, l'information passe par les phases suivantes:

a) l'employeur déclare à l'ONSS, sur le volet statistique:

- l'effectif des employés qu'il rémunère
- la rémunération totale brute du trimestre
- le nombre de jours prestés par l'ensemble des employés au cours du trimestre sans qu'une distinction ne soit faite entre les prestations full-time ou part-time;

b) jusqu'en 1975, il était impossible à l'ONSS de vérifier réellement l'exactitude du montant des rémunérations brutes déclarées pour les employés sur le volet statistique, car aucune cotisation n'était calculée sur base de ces rémunérations⁽²⁴⁾. La vérification se limitait à une comparaison du gain moyen déclaré pour un trimestre par rapport au même trimestre de l'année antérieure et ce, pour chaque employeur occupant plus de cent travailleurs.

Depuis 1975, la cotisation de sécurité sociale destinée au secteur «maladie-invalidité, soins de santé» est calculée sur base des rémunérations brutes déclarées ce qui permet de recouper les renseignements statistiques avec ceux qui figurent sur le cadre comptable. L'ONSS divise la rémunération totale par le nombre total de jours prestés, et obtient la rémunération par jour; ce chiffre est alors multiplié par 25 (chiffre arbitraire et constant) pour arriver au *gain mensuel moyen*, qui est ensuite réparti en tranches dont les frontières sont fixées par l'institution citée à la deuxième colonne du Tableau IV-3. On notera que la répartition n'est établie que pour un trimestre (par exemple le deuxième en 1962). Elle n'est pas valable pour l'ensemble de l'année; en effet des distorsions peuvent se créer si une partie seulement des «travailleurs intellectuels» touche des avantages particuliers au cours d'un autre trimestre, par exemple un treizième, voire un quatorzième mois en décembre, surtout si ces variations sont irrégulières ou présentent une tendance croissante.

(24) Comparer ces données à celles de l'INAMI est inutile, vu que les revenus supérieurs au plafond n'entrent pas en compte dans l'établissement de ces dernières; vérifier la comptabilité des entreprises n'est évidemment pas permis par la législation.

TABLEAU IV-3

Analyse de 5 répartitions publiées par l'ONSS pour les cadres et employés

Année appa- rente à la- quelle le rapport se réfère (a)	Source	Année réelle	Nombre de tranches	Limite supérieure de la première tranche	Limite inférieure de la dernière tranche	Pourcentiles couverts par la dernière tranche	Tranches de reve- nus mensuels pour lesquelles les chiffres publiés semblent valables
1957	Recensement de la popu- lation à fin 1947	1947	16	3.000	10.000	19,5	Toutes
1962	Sondages sur 79.700 tra- vailleurs figurant sur les relevés du personnel ac- compagnant les déclara- tions de l'ONSS - Recen- sement de la population à fin 1947 pour les tranches supérieures à 8.000 F	1962 (2e tri- mestre) et 1947	12	3.000	8.000	50,5	Jusque 8.000 F (plafond des cota- sations du 2e tri- mestre 1962)
1967	Bons de cotisation à l'INAMI. Recensement de la popu- lation à fin 1947, pour les tranches supérieures à 11.550 F	1964 (2e tri- mestre) et 1947	10	4.000	12.000	46,5	Jusque 11.550 F (plafond des cota- sations du 2e tri- mestre 1964)
1972	Renseignements trien- naux recueillis par l'ONPTS	1969 (1er tri- mestre)	29	4.000	50.000	1,0	Toutes
1977	Bons de cotisation à l'INAMI	1976 (2e tri- mestre)	30	9.000	50.000	22,5	Jusque 44.425 F (plafond des cota- sations du 2e tri- mestre 1976)

(a) Les répartitions de l'O.N.S.S. sont établies pour le deuxième trimestre de chaque année.

18. La dernière colonne du Tableau IV-3 provient du fait que pour les années 1962, 1966 et 1976, la limite entre les deux tranches de gains mensuels les plus élevés était relativement basse, de sorte qu'un pourcentage important d'employés faisait partie de la tranche la plus élevée. Dans ce cas, l'ONSS a procédé lui-même à la subdivision de cette tranche sur base de données antérieures. Nous avons préféré ne pas nous servir de données ainsi établies et nous limiter à ce qui résultait directement des déclarations des employeurs. La partie de droite de la courbe de Gibrat est donc peu précise pour les trois années mentionnées ci-dessus, et ceci ne permet pas de tracer correctement une droite moyenne.

TABLEAU IV-4
Caractéristiques de la distribution des revenus de l'ensemble des «travailleurs intellectuels» (cadres et employés) exerçant leur activité en Belgique

	Année					Moyenne arithmétique
	1947	1962	1966	1969	1976	
Effectifs (en milliers)	442	523	642	866	972	—
Gibrat cotangente de la droite moyenne	0,51	0,44	0,44	0,50	0,45	0,47
abscisse de la médiane (a)	6.450	8.050	11.300	15.300	34.200	—
Coefficient de Gini	0,221	n.d.	n.d.	0,275	0,207	0,234
Déviations interquartile	1,97	n.d.	n.d.	1,95	1,51	1,81
Déviations interdécile	n.d.	n.d.	n.d.	3,59	n.d.	p.m.

n.d. = non disponible
(a) revenu mensuel, en francs

19. Compte tenu des réserves qui viennent d'être formulées, les caractéristiques de la distribution des revenus selon l'ONSS figurent dans le tableau IV-4. Cette fois, les cotangentes des parties centrales des courbes de Gibrat s'étalent entre 0,44 et 0,51, avec une moyenne de 0,47 de moitié plus élevée que celles que nous avons trouvées pour les deux grandes entreprises. Il est probable que ces dernières ne recrutent pas de personnel instable, mal payé ou payé en noir, contrairement à de multiples petites entreprises forcément reprises dans les statistiques de l'ONSS. En outre, des cadres et employés de même niveau ne perçoivent pas les mêmes appointements dans toutes les entreprises, ce qui introduit une inégalité supplémentaire et tend à effacer la différence entre les deux groupes. Aucune évolution dans le temps ne semble se dessi-

ner. La déviation interquartile, calculable pour 3 années seulement, se monte à 1,81 (contre 1,42 et 1,46 pour nos deux grandes entreprises), ce qui rejoint notre observation précédente). Le coefficient de Gini monte de 0,221 en 1947 à 0,275 en 1969, pour retomber ensuite à 0,207 en 1976. Tous ces chiffres sont sensiblement plus élevés que ceux qui ont été trouvés pour les deux entreprises étudiées précédemment.

C. LES FONCTIONNAIRES

22. Nous disposons ici des chiffres fournis par une entreprise publique de transport pour l'ensemble de son personnel ainsi que d'une étude macro-économique des chiffres de l'ONSS concernant les affiliés assujettis uniquement aux soins de santé, pour les années 1972 et 1976 (plus un échantillon, au 1er trimestre 1975, des traitements mensuels dans le Secteur Public). Rappelons que parmi les fonctionnaires nous n'opérons aucune distinction entre cadres, employés et ouvriers.

Répartition micro-économique

23. Cette entreprise nous a fourni un tableau donnant la répartition du personnel (définitif ayant travaillé toute l'année) en 36 tranches de revenus taxables. On décèle dans le Gibrat quatre tronçons plus ou moins rectilignes qui pourraient correspondre dans le secteur privé aux ouvriers, aux employés, aux cadres inférieurs et moyens, et enfin aux cadres supérieurs. Le coefficient d'inégalité mesuré d'après l'inclinaison de la droite moyenne est 0,25. Il est donc proche de celui de la grande société de distribution. Toutefois les écarts en % entre la droite moyenne et le Gibrat sont plus faibles dans l'entreprise publique. Toujours comme dans l'entreprise de distribution, on constate une proportion relativement faible de petits revenus.

A l'autre extrémité de la distribution des revenus, les cadres supérieurs de cette entreprise sont loin d'obtenir ce que touchent leurs correspondants dans le secteur privé: le Gibrat pour l'entreprise publique se rapproche de la droite moyenne au lieu de s'en éloigner de plus en plus. Les très hauts fonctionnaires seraient-ils privés d'initiatives et d'autorité par le pouvoir politique qui les paierait en conséquence, les jugeant suivant une échelle de valeurs (la droite moyenne) valable pour des exécutants (ouvriers et employés)? Ceci dit, le niveau social ne se mesure pas uniquement par le revenu.

Répartitions macro-économiques

24. Depuis l'année 1971, les fonctionnaires définitifs cotisent à l'Office National de Sécurité Sociale, mais uniquement pour les soins de santé. L'ONSS publie annuellement la répartition ⁽²⁵⁾ par tranche de gain mensuel moyen auquel il faut ajouter le pécule de vacances et la prime de fin d'année; deux années, 1972 et 1976, ont été retenues par nous.

	1972	1976
Pécule de vacances ⁽²⁶⁾	10.000	15.500 + 1% du salaire annuel indexé
Prime de fin d'année ⁽²⁶⁾	2.500 + 2% du salaire annuel non indexé	4.250 + 2,5% du salaire annuel indexé

Il n'a pas été tenu compte de l'allocation de foyer payée uniquement aux chefs de famille, car on ne connaît pas la proportion de ceux-ci dans les effectifs; elle atteignait

	1972		1976	
Revenu annuel	moins de 201.000	201.000 à 233.000	moins de 370.000	370.000 à 430.000
Allocation de foyer ⁽²⁶⁾	11.481	5.730	21.000	10.500

Cette allocation diminue l'inégalité dans une mesure assez faible, ainsi qu'on peut le constater dans le tracé de Gibrat, quand on l'ajoute à tous les fonctionnaires sans tenir compte de leur situation familiale.

L'ONSS donne les effectifs exacts par tranche pour les traitements au-dessous d'un plafond au-delà duquel il procède à des estimations que nous ne reprendrons pas ici.

Les gains mensuels bruts ont été multipliés par 12 et on y a ajouté le pécule et la prime pour obtenir un revenu annuel brut plus facilement comparable aux revenus taxables de 1977 de l'entreprise de transport. Une légère erreur est encore due au fait que les traitements augmentent

⁽²⁵⁾ Répartition qui s'appuie sur une distribution obtenue à partir des bons de cotisation à l'assurance maladie-invalidité du premier trimestre de chaque année, sur lesquels figurent les traitements limités à un plafond déterminé, variant d'année en année.

⁽²⁶⁾ Ces sommes ne sont pas considérées comme rémunérations passibles du calcul de la cotisation soins de santé pour les travailleurs du secteur public et de l'enseignement soumis uniquement à cette cotisation.

en cours d'année à cause de la hausse de l'index, mais elle n'influence pas l'inégalité.

Vu que les séries s'arrêtent au plafond, le Gibrat est incomplet dans la partie située à droite qui concerne les fonctionnaires supérieurs. On se hasarde à tracer une droite moyenne confondue avec la partie rectiligne comprenant environ 50% de la population autour de la médiane. La co-tangente en est 0,35 en 1972 et 0,36 en 1976. Cette inégalité est sensiblement plus forte qu'au sein de l'entreprise de transport et varie peu avec le temps. Elle est restée insensible à la forte augmentation des revenus qui ont doublé en 4 ans, faisant passer la médiane de 218.000 à 432.000 F/an (soit une augmentation moyenne de 18,5% par an). L'inégalité est aussi restée insensible à la forte augmentation du personnel qui s'est accru en 4 ans de 98.000 unités, soit de 19,4%.

Les statistiques de l'ONSS montrent qu'environ 1,5% de l'effectif a eu un gain très faible; il doit s'agir probablement de débutants, de chômeurs occupés par les pouvoirs publics, de personnes prenant leur retraite ou de malades. Au-dessus de ces cas spéciaux se trouvent environ 20% de fonctionnaires subalternes. Ceux-ci sont relativement bien payés, comme on l'a aussi constaté dans le cas particulier de l'entreprise étudiée.

25. L'ONSS a prélevé un échantillon des gains mensuels bruts au premier trimestre 1975 de 14.538 travailleurs du secteur public ⁽²⁷⁾. Cela a permis de tracer un Gibrat qui se prolonge dans les hauts revenus.

La droite moyenne donne un coefficient d'inégalité de 0,36 identique aux estimations des deux cas précédents. On peut donc conclure que l'échantillon est bien représentatif.

Les niveaux hiérarchiques inférieurs sont relativement bien payés par rapport à une loi log-normale. Les cas anormaux de très faibles gains signalés au paragraphe précédent n'apparaissent pas. Comme dans l'entreprise de transport, les cadres inférieurs et moyens forment un groupe différent de celui des exécutants et ils sont mieux payés, tandis que les cadres supérieurs n'ont pas des traitements qui les différencient de leurs subordonnés.

⁽²⁷⁾ Cet échantillon donne une répartition des 14.538 travailleurs suivant leur traitement mensuel brut (à 100%) déclaré pour la première fois à l'O.N.S.S. au premier trimestre 1975.

Nous ne disposons pas d'un échantillon comparable pour les employés qui permettrait de confirmer que les hauts cadres sont mieux traités dans le secteur privé, ainsi que nous l'avons vu plus haut à la section B.

26. Les résultats d'ensemble apparaissent au Tableau IV-5. Les coefficients de Gini, soit 0,14 pour l'entreprise étudiée et 0,21 pour l'échantillon des fonctionnaires en 1975, sont plus faibles que pour les cadres et les employés du secteur privé; il en va de même pour les déviations interquartiles (1,38 pour l'entreprise de transport, 1,60 environ pour l'ensemble des fonctionnaires) et interdéciles (1,79 et 2,55 respectivement).

TABLEAU IV-5
Caractéristiques de la distribution des revenus des fonctionnaires

Groupe socio-économique Source	Entreprise publique de transport	Tous les services publics ONSS		Echantillon de tous les services publics ONSS
		1972	1976	
Année	1977	1972	1976	1975
Effectif (<i>milliers</i>)	52	453	542	14,4
Cotangente de la droite de Gibrat	0,25	0,35	0,36	0,36
Médiane (<i>milliers de francs par an</i>)	440	218	432	354
Coefficient de Gini	0,14	n.d.	n.d.	0,21
Déviations interquartile	1,38	1,57	n.d.	1,64
Déviations interdécile	1,79	n.d.	n.d.	2,55

D. LES OUVRIERS

27. Au niveau micro-économique, une enquête pilote effectuée en 1975 auprès de 12 entreprises privées industrielles a donné, pour 26 observations réparties entre 1965 et 1974, des coefficients de Gini compris entre 0,03 et 0,11; la médiane s'établit à 0,06.

Nous comptons reprendre ces travaux plus à fond et pour des années plus récentes.

28. Au niveau macro-économique, nous disposons de données macro-économiques publiées par l'ONSS, dont le rapport annuel com-

porte, pour chacune des 22 années comprises entre 1955 et 1976, une répartition, par tranche de revenus, des effectifs des «travailleurs manuels», c'est-à-dire ce que nous appelons les ouvriers, sans faire aucune discrimination quant à leur sexe ou leur qualification proprement dite (manœuvres, spécialistes, etc.). Sont exclus de ces effectifs les apprentis dits «agrés» (28). Comme l'évolution de la répartition des revenus au sein de ces cinq groupes est probablement assez lente, nous avons décidé de nous limiter à trois années, à savoir la dernière pour laquelle il existe des chiffres, c'est-à-dire 1976 ainsi que 1969 et 1955. L'information de l'ONSS se fait selon le même processus que pour les employés (travailleurs intellectuels).

Les rémunérations brutes déclarées par l'employeur peuvent être recoupées avec celles qui figurent sur un cadre comptable. L'ONSS divise la rémunération totale par le nombre total de jours prestés et obtient la rémunération par jour; ce chiffre est alors multiplié par 25 (chiffre arbitraire et constant) pour arriver au gain mensuel moyen, qui est ensuite réparti en tranches (voir tableau IV-6).

On notera que la répartition n'est établie que pour un trimestre (par exemple le deuxième en 1976). Elle n'est pas valable pour l'ensemble de l'année; en effet, des distorsions peuvent se créer si une partie seulement des «ouvriers» touche des avantages particuliers au cours d'un autre trimestre, par exemple un treizième mois, surtout si ces variations sont irrégulières ou présentent une tendance croissante.

29. Les résultats de l'analyse des 3 années apparaissent au tableau IV-7. Les coefficients de Gibrat s'établissent en moyenne à 0,35, soit un chiffre inférieur à ceux de l'ONSS pour les employés (0,47); ils diminuent très lentement, c'est-à-dire que la répartition devient plus égalitaire. Les coefficients de Gini et les déviations interquartiles et interdéciles manifestent la même tendance.

(28) On appelle apprentis «agrés» les apprentis dont le contrat d'apprentissage a été conclu à l'intervention d'un secrétariat d'apprentissage et agréé par le Ministère des Classes Moyennes. Ceux dont le contrat n'a pas été conclu dans ces conditions sont assimilés à des ouvriers, pour autant que le contrat précise le paiement d'une rémunération.

TABEAU IV-6
Analyse de 3 répartitions publiées par l'O.N.S.S. pour les ouvriers

Année à laquelle le rapport se réfère	Source	Année réelle	Nombre de tranches	Limite supérieure de la première tranche	Limite inférieure de la dernière tranche	Pourcenti-les cou-verts par la der-nière tranche	Tranches de reve-nus mensuels pour lesquelles les chiffres publiés semblent valables
1957	Sondages concernant 70.800 travailleurs figurant sur les relevés du personnel accom-pagnant les déclarations de l'O.N.S.S.	1955 (4e tri-mestre)	16	3.000	10.000	1,5	toutes
1972	Renseignements triennaux recueillis par l'O.N.P.T.S.	1969 (1er tri-mestre)	29	4.000	50.000	—	toutes
1977	Bons de cotisation à l'I.N.A.M.I.	1976 (2e tri-mestre)	30	9.000	50.000	1,9	Jusque 44.425 F (plafond des cotisa-tions du 2e trimestre 1976)

TABLEAU IV-7

Principales caractéristiques de la répartition des revenus professionnels

Caractéristiques	1955	1969	1976	Moyenne
Effectifs (<i>milliers</i>)	1.355	1.517	1.401	1.424
Cotangente de la droite moyenne du tracé de Gibrat	0,36	0,35	0,34	0,35
Médiane (<i>francs/mois</i>)	9.800	13.100	27.500	—
Coefficient de Gini	0,188	0,186	0,176	0,183
Déviations interquartile	1,62	1,50	1,52	1,55
Déviations interdécile	n.d.	2,38	2,32	2,35

30. Il existe aussi une étude de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite (CGER), basée sur des données émanant de l'ONSS et relative à la répartition par tranche des rémunérations mensuelles des travailleurs salariés pour l'année 1977, séparément pour les hommes et les femmes. Les méthodes de calcul ne sont pas comparables à celles de l'ONSS, mais il est intéressant de noter les écarts importants entre les caractéristiques par sexe: la répartition est beaucoup moins égalitaire chez les femmes.

	Hommes et femmes	Hommes	Femmes
Cotangente de la droite moyenne du tracé de Gibrat	0,29	0,26	0,38
Médiane (<i>Frs/mois</i>)	30.000	31.500	21.500
Déviations interquartile	p.m.	1,58	1,78
Déviations interdécile	p.m.	2,64	3,34

E. LES AGRICULTEURS

31. Pour ce groupe, il nous faut tout d'abord clarifier les concepts utilisés dans les enquêtes comptables de l'Institut d'Économie Agricole (IEA).

a) A cette fin, nous commencerons par rappeler comment les calculs macro-économiques se font en comptabilité nationale:

- (i) on part de la valeur de la production agricole totale vendue ou autoconsommée;
 - (ii) pour arriver à la valeur ajoutée, on retire les achats de biens et services à des tiers (aliments du bétail, engrais, semences, énergie, télécommunications, etc);
 - (iii) pour arriver au revenu résultant de l'activité agricole, on retire les amortissements et les salaires payés à d'autres que les aidants.
- b) Dans les calculs permettant d'estimer le revenu primaire des agriculteurs figurant à notre tableau II-1, il faut transférer à d'autres groupes les revenus de ceux dont l'agriculture n'est pas l'activité principale, et ajouter les revenus que les agriculteurs professionnels tirent de leurs propres activités accessoires (lignes B 2 du tableau II-1). A ce stade, il n'est pas encore tenu compte des impôts sur les revenus, ni des cotisations et réaffectations de la sécurité sociale.
- c) L'IEA, dans ses comptabilités qui nous concernent pour le présent chapitre, utilise cinq concepts additionnels:
- (i) le revenu du travail familial que les agriculteurs et les membres non salariés de leur famille obtiennent en rémunération de leur travail agricole; il s'agit d'un revenu calculé avant déduction de l'impôt sur les revenus professionnels et des cotisations de sécurité sociale;
 - (ii) le revenu total du travail, qui est la somme du précédent et des salaires payés à d'autres que les membres de la famille;
 - (iii) le profit (appelé perte lorsqu'il est négatif), qui est le revenu du travail familial moins les charges du travail familial, lesquelles comprennent un salaire imputé pour l'agriculteur lui-même ainsi que pour les membres de sa famille;
 - (iv) parmi les charges d'exploitation, figurent un fermage «au taux normal» sur les terres exploitées en propriété et un intérêt «au taux normal» sur l'ensemble des autres capitaux investis dans l'exploitation, quelle qu'en soit par ailleurs l'origine;
 - (v) le revenu total du travail par unité de travail (UT); celle-ci représentant une personne adulte de moins de 65 ans, jouissant d'une capacité complète de travail et occupée en permanence dans l'exploitation; ce sont ces revenus du travail par unité de travail qui feront l'objet de la suite de cette section.

32. Les revenus totaux du travail par unité de travail proviennent d'exploitations agricoles professionnelles employant au moins 1 UT, réparties sur l'ensemble du territoire belge et choisies en fonction d'un plan d'échantillonnage dont la réalisation doit permettre de mesurer les

revenus agricoles avec le même degré de précision par région et par type d'exploitation; le nombre de ces exploitations comptables agricoles qui ont pratiquement toutes plus de 5 ha dépasse à présent 1.200, soit un peu plus de 1% du champ d'observation. Ces résultats comptables enregistrés ne constituent pas un échantillon parfaitement représentatif puisque basés sur la bonne volonté des agriculteurs. Il est probable que les exploitations agricoles médiocres ou excellentes ne sont pas comprises, les premières parce que leurs comptabilités sont souvent mal tenues, et les secondes pour des raisons de «secret des affaires». Les données statistiques présentent, à notre point de vue, les particularités suivantes:

- a) elles couvrent une période de 12 mois commençant le 1er mai de chaque année;
- b) les régions agricoles — et c'est voulu — ne sont pas représentées proportionnellement au nombre d'exploitations indépendantes; la Haute Ardenne par exemple, qui compte peu d'exploitations, est fortement représentée dans l'échantillon et la situation inverse existe aussi;
- c) les résultats des exploitations horticoles qui transmettent une comptabilité à l'IEA n'ont pas été analysés;
- d) les spéculations de type hors-sol sont par contre représentées dans l'échantillon analysé;
- e) en ce qui concerne le nombre d'exploitations concernées, on dispose des données suivantes:

	Echantillon	Population (Exploitations professionnelles de 5 ha et plus)
1967/68	913	88.080
1968/69	1.012	85.566
1969/70	1.004	83.151
1970/71	1.111	81.542
1971/72	1.204	78.113
1972/73	1.252	75.710
1973/74	1.273	73.205
1974/75	1.222	71.210
1975/76	1.222	68.908
1976/77	1.194	66.809
1977/78	1.230	65.469

33. Le service d'économie rurale de la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux a classé par ordre de grandeur les revenus totaux du travail par unité de travail et en a extrait les répartitions par tranches que nous avons utilisées. Ces répartitions sont disponibles pour les onze années agricoles s'étendant de 1967/68 à 1977/78. On trouvera au Tableau IV-8:

— les cotangentes de la partie rectiligne du tracé de Gibrat dont l'évolution dans le temps est

$$C = 0,4778 + 0,0067 (t - 1969/70) \\ (0,3723) (0,0121) \quad (\bar{R}^2 = 0,3141)$$

— les coefficients de Gini, dont l'évolution dans le temps est

$$G = 0,2460 + 0,0100 (t - 1966/67) \\ (0,0072) (0,0034) \quad (\bar{R}^2 = 0,4823)$$

Source: Breuer et Lange.

TABLEAU IV-8
Evolution de la distribution des revenus agricoles par unité de travail

Année agricole	Cotangente de la parité rectiligne de la courbe de Gibrat (C)	Coefficient de Gini (G)
1967/68	0,44	0,262
1968/69	0,46	0,270
1969/70	0,49	0,283
1970/71	0,54	0,316
1971/72	0,48	0,282
1972/73	0,47	0,262
1973/74	0,53	0,306
1974/75	0,51	0,314
1975/76	0,50	0,312
1976/77	n.d.	0,432 (b)
1977/78	n.d.	0,331
moyenne	0,49 (a)	0,306

(a) moyenne pour neuf années.

(b) chiffre élevé probablement dû à la sécheresse.

Source: Breuer et Lange.

34. Les coefficients de Gibrat et ceux de Gini sont beaucoup plus élevés que ceux qui ont été trouvés pour les travailleurs dépendants, qu'il

s'agisse de cadres, d'employés, de fonctionnaires ou d'ouvriers. Leur évolution montre une légère tendance à l'accroissement de l'inégalité dans le groupe.

35. La partie de gauche de la courbe de Gibrat (Graphique IV-1) montre qu'un nombre relativement élevé d'agriculteurs professionnels ont un revenu anormalement bas. Ce phénomène peut s'expliquer:

- par la dimension trop réduite de certaines exploitations;
- par une formation professionnelle insuffisante tant pour les problèmes agronomiques que pour ceux de gestion;
- par des échecs dans certaines cultures, des accidents zootechniques ou la mauvaise santé de l'agriculteur;
- par l'orientation de la politique agricole commune de la CEE qui avantage particulièrement les agriculteurs les plus riches.

Cette étude reste à faire par des spécialistes.

F. VUE D'ENSEMBLE

36. Les *sources statistiques* qui ont été aimablement mises à notre disposition nous paraissent excellentes pour ce qui concerne les données micro-économiques des 3 grandes entreprises, et les comptabilités d'exploitation agricoles (lorsque l'on parvient à interpréter les concepts); elles sont très bonnes pour les données macro-économiques relatives aux ouvriers, aux employés et aux fonctionnaires, mais parfois incomplètes lorsqu'il s'agit des cadres. Cependant, les sources micro-économiques ne sont pas nécessairement susceptibles d'extrapolation à l'ensemble des groupes socio-professionnels; les grandes entreprises disposent d'un personnel particulièrement stable et ne comprenant que relativement peu d'éléments médiocres, tandis que les comptabilités agricoles reposent sur la bonne volonté et sur les capacités des chefs d'entreprise.

Rappelons enfin que l'absence de renseignements fiables sur les indépendants autres que les agriculteurs et de tous renseignements sur les inactifs nous a amenés à renoncer à une étude par classe de grandeur de l'ensemble de la population de la Belgique, tous groupes socio-professionnels mélangés.

37. Les répartitions des revenus taxables pour les travailleurs dépendants et des revenus disponibles (dans la conception de l'IEA) des agriculteurs se rapprochent d'autant plus d'une *loi log-normale* que les po-

pulations sont plus petites et plus homogènes; comme le montre le tableau IV-9, on observe une plus faible homogénéité pour l'ensemble des grandes entreprises privées que pour les catégories de leur personnel et pour l'ensemble d'un groupe socio-professionnel que pour les employés des grandes entreprises privées et publiques.

La partie supérieure du tracé de Gibrat s'infléchit pour les cadres supérieurs des entreprises privées, et dans une mesure très modeste, pour les ouvriers. La partie inférieure du même tracé s'infléchit, elle aussi.

TABLEAU IV-9
Récapitulation des inégalités dans la distribution, mesurées par la cotangente de la partie centrale du tracé de Gibrat

Milieu (a)	Groupe socio-professionnel	Cotangente
Au sein de groupes dans 2 grandes entreprises privées (1978)	Employés	0,14 (b)
	Cadres moyens et supérieurs	0,23 (b)
Pour l'ensemble des 3 grandes entreprises (2 privées et une publique) (1978)	Employés et cadres réunis	0,27 (b)
Pour l'ensemble d'un groupe socio-professionnel	Ouvriers (1955-77)	0,35
	Fonctionnaires (1972-76)	0,36
	Cadres et employés (1947-76)	0,47
	Agriculteurs (1968-77)	0,49

(a) Pour les revenus taxables de l'ensemble de la population en 1969, la répartition des revenus taxables donne une cotangente de 0,62.

(b) Moyenne arithmétique de 3, 4 ou 5 observations.

D'une manière générale, les coefficients de Gini, ainsi que les déviations interquartiles et interdéciles, confirment les résultats du tracé de Gibrat, mais sont moins riches que lui en renseignements détaillés.

38. Sauf une légère tendance à l'accroissement de l'inégalité dans les revenus agricoles, nos travaux n'ont pas révélé d'évolution nette au sein des groupes dans les coefficients de Gibrat ou d'autres. Ceci explique pourquoi les syndicats d'ouvriers et d'employés demandent ce qu'ils appellent une revalorisation des bas salaires: les autres rémunérations seront relevées simultanément, ou peu après.

Peut-être une étude portant sur chacune des quelque 20 années pour lesquelles l'ONSS dispose de chiffres sur les employés et les ouvriers (pour les fonctionnaires la série chronologique est trop courte) mettrait-elle en évidence un phénomène structurel ou conjoncturel.

ANNEXE IV-1

EXTENSION POSSIBLE DES RECHERCHES SUR LA DISTRIBUTION AU SEIN DES GROUPES SOCIO-PROFESSIONNELS

1. Données micro-économiques: il devrait être possible d'obtenir, sans grandes difficultés, des répartitions des revenus taxables pour les *ouvriers*, à l'instar de ce qui nous a été communiqué pour les employés par trois entreprises de services (deux dans le secteur privé et une dans le secteur public).

2. Données macro-économiques: nous nous sommes vainement efforcés de recevoir de l'Etat (Ministères des Finances, des Pensions et de la Prévoyance Sociale) des répartitions concernant les *fonctionnaires*, les *retraités*, les *chômeurs* et les *invalides*. Lorsque les paiements de traitements, de pensions ou d'indemnités sont effectués par un ordinateur, il n'est pas difficile de programmer ce dernier de manière à fournir un échantillon valable des revenus taxables classés par tranches. Dans la mesure où les refus nous ont été commentés, il s'agissait de conservatisme (on ne l'a jamais fait) ou de la crainte de réactions syndicales (sic). De nouvelles démarches, appuyées par des interventions de membres du Parlement devraient un jour faire triompher les nécessités de la recherche scientifique.

3. Enquêtes budgétaires de l'INS: ici les données existent, mais

- on ignore tout sur leur caractère représentatif;
- la catégorie des «inactifs» est un non-sens statistique, car elle va de la rentière au retraité, en passant par l'invalidé généreusement soutenu par la sécurité sociale;
- parmi les ouvriers et les employés, il faudrait isoler ceux qui, au cours de l'enquête, ont été chômeurs complets (ceci ne doit pas être particulièrement difficile).

ANNEXE IV-2

LES PAUVRES AU SEIN DES GROUPES SOCIO-PROFESSIONNELS ⁽²⁹⁾

1. Dans notre introduction générale, nous avons fait allusion à la difficulté d'une définition statistique de la pauvreté. Si le seuil de celle-ci est fixé en termes absolus (à prix constants, bien entendu), l'écart se creuse forcément entre les pauvres et le restant de la population, dont les revenus disponibles progressent rapidement (voir tableau III-9), et le nombre des pauvres diminue; par contre, si le seuil de la pauvreté est défini comme un pourcentage constant du revenu disponible par tête ou par ménage, les pauvres sont mélangés dans la partie de gauche des courbes de Gibrat ou de Gini, avec ceux qui n'ont travaillé, pour des raisons diverses, que pendant quelques mois ou quelques semaines.

2. Ce problème de définition apparemment insoluble exclut la possibilité de suivre l'évolution dans le temps des effectifs et des revenus des pauvres. Par contre, on peut fixer arbitrairement, pour une année donnée, un seuil de pauvreté et voir ce qui en découle. C'est ce qu'a fait Beyaert, pour:

- la période d'une année s'étendant de mars 1973 à mars 1974, qui est celle d'une enquête budgétaire menée par l'Institut National de Statistique (INS);
- les groupes identifiés dans cette enquête ⁽³⁰⁾, soit dans notre terminologie
 - les ouvriers, y compris les chômeurs
 - les agriculteurs
 - les commerçants et artisans
 - les inactifs (retraités, invalides et rentiers, sans distinction);
- le seuil de pauvreté «socio-vital», que Renard et Pauwels ont établi pour 1967 et qui est la moyenne des revenus des ménages dont chacun des deux conjoints, interrogés séparément, a estimé leur situation budgétaire comme «difficile» ou «très difficile» (les chiffres étant ensuite amenés aux niveaux de prix et de revenus de l'enquête de l'INS).

⁽²⁹⁾ Cette annexe est basée sur une étude de Beyaert, *Cahiers Economiques de Bruxelles*, n° 75. Les autres études belges sont synthétisées dans «Inkomens en vermogensverdeling», Veertiende Vlaams Wetenschappelijk Economisch Congres.

⁽³⁰⁾ Nous avons négligé ici les données sur les employés, dont 0,16% seulement étaient au-dessous du seuil de pauvreté.

3. Les résultats, extrapolés à l'ensemble de la population de la Belgique, apparaissent au tableau IV-10. Les pauvres sont au nombre d'environ 500.000, soit un peu plus de 5% de la population totale; en % de la population du groupe, ils sont particulièrement nombreux parmi les agriculteurs (ce que confirme l'allure des courbes de Gibrat — cf. section E de ce chapitre); enfin, les nombres de personnes par ménage sont de 10 à 50% plus élevés pour les pauvres que pour l'ensemble du groupe dont ils font partie. Les revenus des pauvres par tête et par ménage sont de l'ordre du tiers de ceux de la moyenne du groupe.

4. Les principales solutions aux problèmes des pauvres ainsi définis sont:

- a) une simplification et une accélération des formalités pour qu'ils puissent faire valoir leurs droits aux prestations de sécurité sociale;
- b) une surveillance attentive de l'application générale de la législation sur le minimum d'existence;
- c) une transformation radicale de la politique agricole commune de la CEE, comportant notamment une accélération de la mise à la retraite des agriculteurs.

5. Nous n'avons pas tenté ici d'estimer le nombre et les revenus des pauvres dont les revenus sont irréguliers (ce qui les prive d'une partie des prestations de sécurité sociale) et qui ne sont pas atteints par une enquête budgétaire, ou ne seraient pas susceptibles d'y répondre.

Ils ne pourraient être recensés, informés de leurs droits et aidés que grâce à de grands efforts, menés par les communes et les CPAS, et aussi par des associations philanthropiques, telles que l'Aide à toute détresse. Les solutions à apporter à leurs problèmes pourraient aller, dans certains cas, jusqu'à une sorte de mise sous tutelle, s'inspirant d'une législation belge récente sur la minorité prolongée.

6. Il se peut que certains «pauvres» aient délibérément choisi une existence leur accordant beaucoup de loisirs et peu de revenus. Comme l'écrit Schultz, «To some extent measured poverty is also a consequence of voluntary choice in that some people may look worse off in terms of measured income whereas according to their choices they may be better off in terms of utility.» Nous ne pensons pas cependant que le climat de la Belgique étant ce qu'il est, de nombreux individus aient une vocation de clochard ou de hippy.

TABLEAU IV-10
Les pauvres (1973-74)

	Ouvriers (y compris les ouvriers chômeurs) (b)	Agricul- teurs	Commer- çants et artisans	Inactifs (retraités, in- valides (b) et rentiers)	Total des pauvres
<i>Populations</i>					
Nombre de personnes (<i>milliers</i>)	104	94	83	222	503
Rapport au nombre de person- nes du groupe (%)	3	26	9	9	5(a)
Nombre de ménages (<i>milliers</i>)	18	19	17	88	142
Rapport au nombre de ménages du groupe (%)	2	23	7	8	4(a)
Personnes par ménage (<i>unités</i>)	6,0	4,9	4,9	2,5	3,5
Rapport du nombre de person- nes par ménage à celui du groupe	1,5	1,1	1,2	1,2	1,2(a)
<i>Revenus disponibles</i>					
Par tête, par rapport à la moyenne du groupe (%)	43	21	26	37	33(a)
<i>Caractéristiques</i>					
Faibles revenus du capital	X		X	X	X
Nombre élevé de personnes inactives dans le ménage	X	X	X	X	X
Absence de travail salarié de l'épouse	X	X			X
Chômage	X				
Maladie	X				
Aide du secteur public et d'autres ménages	X		X	X	X

(a) Par rapport à l'ensemble du pays.

(b) Il est probable que certains invalides figurent parmi les ouvriers.

CHAPITRE V

SYNTHESE DES RESULTATS NUMERIQUES ET PREMIERS ESSAIS D'INTERPRETATION

A. LES AVANTAGES ET LES LIMITATIONS DE NOTRE METHODE D'ANALYSE

1. Rappelons tout d'abord que la distribution des revenus a été étudiée par de très nombreux auteurs sous deux aspects distincts:

- distribution par titulaire de revenus (personal distribution), s'arrêtant presque toujours au stade primaire,
- distribution fonctionnelle (functional distribution), souvent limitée aux parts des facteurs travail, capital et entreprise et aux inactifs, parfois démultipliée en comptabilité nationale notamment — d'après des catégories de ces facteurs, mais généralement sans arriver jusqu'à une attribution des types de revenus à des individus en chair et en os, et encore moins aux cellules de consommation et d'épargne que sont les ménages.

Notre méthode se rattache, en ordre principal, à ce second aspect, mais en échappant aux restrictions qui viennent d'être énumérées, et en arrivant jusqu'à une répartition du revenu disponible de la population (après redistribution par l'Etat) entre une douzaine de groupes socio-professionnels et pour 25 années.

2. Initialement, nos groupes (chapitre I) devaient être au nombre de treize, mais nous avons dû nous résoudre à fusionner les dirigeants, les cadres et les employés, à l'exception d'une année, 1976 pour les premiers et 1969 pour les seconds. Les onze groupes restants ont pu être traités jusqu'au bout — bien que les chiffres relatifs aux «administrateurs, associés et rentiers» soient peu fiables. Des travaux sont en cours en vue de scinder les ouvriers, les fonctionnaires et les retraités.

Deux problèmes dont l'examen doit être repris sont ceux des individus qui changent de groupe socio-professionnel en cours d'année (notamment lorsqu'ils deviennent chômeurs ou qu'ils cessent de l'être) et de l'attribution à un groupe des ménages dont les revenus proviennent de sources multiples, dont aucune ne se révèle essentielle.

3. Les stades successifs de notre démarche statistique (chapitre II) ont pu être franchis sans difficultés excessives, sauf pour

- les revenus du travail effectué à l'étranger par des Belges, un poste faible mais reposant sur une source de qualité douteuse en ce qui les concerne (balance des paiements de l'UEBL);
- les revenus accessoires des ménages et les transferts, hors sécurité sociale, de l'Etat aux ménages pour lesquels des études approfondies seraient tout juste possibles;
- enfin, et ceci est le plus gênant, la pauvreté des statistiques fiscales sur la profession de ceux qui paient des impôts sur les revenus; rien d'utilisable n'existait avant 1969 et les dernières données publiées (au début de 1980) sont celles de 1973!

4. L'évolution pendant un quart de siècle des disparités dans les revenus disponibles des groupes, par ménage ou par tête (chapitre III) — c'est-à-dire du rapport de ces revenus disponibles à la moyenne nationale a révélé:

- des gagnants: les retraités, les invalides, les chômeurs, et — ce qui nous a surpris — les fonctionnaires;
- des perdants: les commerçants et artisans, et deuxième surprise, les cadres et employés;
- des gagnants se transformant en perdants: les professions médicales;
- des fluctuants, sans tendance nette: les ouvriers, les administrateurs, associés et rentiers, les professions libérales non médicales, et les agriculteurs (troisième surprise: leur revenu disponible par ménage ou par tête est toujours supérieur à la moyenne nationale).

Les chiffres principaux concernant les parités figurent dans les premières colonnes du tableau V-1 ci-dessous.

Tous les groupes, même ceux qui sont perdants par rapport à la moyenne nationale, ont largement profité du fait que le revenu disponible par tête de la Belgique, à prix constants, a été multiplié par 2,38; ce coefficient ne tombe qu'à 1,73 pour le groupe qui a progressé le plus lentement, celui des commerçants et artisans.

Bien entendu, nos chiffres sur les parités ne sont pas précis à un % près. Il semble possible de dépasser à présent le stade du revenu disponible, qui est celui de la comptabilité nationale, et de prendre en considération d'autres facteurs tels que la durée annuelle du travail (revenus disponibles par heure de travail) ou la répartition entre groupes des dépenses publiques d'éducation. Enfin, rien n'a encore été tenté en matière d'analyse conjoncturelle de l'évolution des parités et des autres données.

5. Il nous restait à examiner l'évolution de la distribution des revenus au sein des groupes socio-professionnels (chapitre IV). Ceci nous a amenés à la distribution des revenus professionnels au stade primaire (c'est-à-dire avant impôts et sécurité sociale) pour les employés, les fonctionnaires, les ouvriers et les agriculteurs. Parmi ces derniers, l'inégalité semble avoir augmenté au cours des dix dernières années; par contre, elle a très légèrement diminué pour les ouvriers de 1955 à 1977. En d'autres termes, la répartition des revenus serait plus stable au sein des groupes qu'entre ceux-ci.

Une extension des travaux à d'autres groupes serait possible moyennant un peu de bonne volonté de la part des Ministères qui paient mensuellement les pensions de retraite et les allocations de chômage et d'invalidité.

6. Enfin, les variations de patrimoine ont été prises en considération, pour deux raisons.

D'abord elles remplacent, dans le calcul des revenus du capital, les revenus non-distribués des sociétés, qui appartiennent aux actionnaires mais pour lesquels les données bilantaires sont de qualité très médiocre; ensuite parce que le patrimoine immobilier des ménages leur procure des avantages économiques non seulement sous forme de revenus, mais aussi sous celle de plus-values. Au cours de notre période de 25 ans, les variations nettes de patrimoine des ménages (à prix constants) se sont montées en moyenne à près de la moitié des revenus mobiliers et immobiliers. Il en résulte un accroissement assez important des disparités pour le groupe des administrateurs, associés et rentiers. On constate de très importantes divergences lorsque l'on divise le champ d'observations en deux sous-périodes, 1953-1968 et 1968-1977. Pendant la première, l'inclusion des variations de patrimoine accroît l'écart de 60% de la disparité des administrateurs, associés et rentiers (le groupe le plus riche) par rapport à celle des ouvriers (le groupe le plus pauvre); pendant la seconde, au contraire, les variations de patrimoine ont été fortement négatives pour les actifs financiers (surtout des actions, obligations et créances nettes) et l'écart entre les disparités de ces deux groupes se réduit de plus des deux-tiers lorsque l'on tient compte des variations de patrimoine.

B. LES MECANISMES EXPLIQUANT L'EVOLUTION DES DISPARITES

7. A partir d'ici, nous sortons du domaine de la statistique, où nous étions raisonnablement sûrs des réalités, et nous entrons dans celui de

l'interprétation de nos résultats. Nous espérons provoquer de la sorte des discussions dont certaines pourraient présenter un intérêt international.

A cette fin, nous allons examiner d'abord les vertus explicatives des cinq mécanismes de distribution et de redistribution des revenus qui ont été énumérés à la fin du chapitre I et dont les quatre premiers sont repris dans les colonnes du tableau V-1.

Les cinq paragraphes qui vont suivre traiteront, dans l'ordre d'importance que selon nous révèlent nos 5000 chiffres, des mécanismes expliquant la distribution et la redistribution, tandis qu'un dernier paragraphe tentera d'expliquer pourquoi la distribution primaire au sein des groupes de travailleurs dépendants semble demeurer relativement constante, tandis que les revenus disponibles des agriculteurs deviennent plus inégaux.

Bien entendu, nous nous limiterons au quart de siècle par nos chiffres annuels, et nous ne tenterons pas de remonter plus loin dans le passé, ni, dans la présente section, de projeter les tendances constatées.

8. Le *marché* demeure dans l'ensemble, mais avec des exceptions, le mécanisme le plus influent. Nous entendons par là tant les marchés des biens et services que celui de l'emploi, sur lequel les lois de l'offre et de la demande déterminent les effectifs et les rémunérations primaires.

Son influence est dominante pour les dirigeants, les cadres et toutes les professions indépendantes (sauf les agriculteurs), importante pour les employés, et significative pour les ouvriers; ce n'est que pour les inactifs qu'il n'intervient pas, et pour les fonctionnaires où son action n'est que mineure et indirecte. La baisse des disparités des cadres et employés provient surtout de l'amélioration et de la généralisation de l'éducation et, accessoirement, d'une certaine répulsion des jeunes Belges à l'égard d'un emploi d'ouvrier; ceci entraîne une forte augmentation de l'offre de travail, non entièrement compensée par l'augmentation du secteur tertiaire qui aurait plutôt un effet positif sur la demande de travail; l'accroissement des effectifs est le facteur essentiel de la baisse des disparités. C'est aussi l'accroissement rapide des effectifs qui explique, dans un marché relativement saturé, le retournement rapide, vers la baisse, des disparités des professions médicales.

Par contre, la réduction simultanée des effectifs et des disparités des commerçants et artisans résulte en grande partie, toujours à travers le

TABEAU V-1
Mécanismes expliquant la distribution et la redistribution des revenus par groupes socio-professionnels (a)

Groupe	Parités par tête (cf. Tableau II-13)		Mécanismes (a)			
	Moyenne 1953-1977	Evolution	Marché pur (distribution primaire)	Pression sur le gouvernement et action par lui en vue d'améliorer la répartition des revenus (distribu- tion primaire et redistribution)	Négociation bilatérale (distribution primaire et redistribution)	Pratiques restrictives (distribution primaire)
1. Dirigeants	} 1,23		Dominant	Significatif Significatif Significatif	Mineur Mineur (d) Significatif Important Dominant	
2. Cadres			Dominant			
3. Employés			Important			
4. Ouvriers			Significatif			
5. Fonctionnaires			Mineur (b)			
6. Agriculteurs	1,19		Significatif (c)	Dominant	Mineur	Mineur Mineur
7. Professions médicales	3,18		Dominant			
8. Professions libérales autres	2,04		Dominant			
9. Commerçants et artisans	1,38		Dominant			
10. Administrateurs, associés et rentiers	2,83		Dominant	Mineur Mineur	Mineur (e)	
11. Retraités	0,86			Dominant Dominant Dominant	Mineur (f)	
12. Chômeurs	0,34					
13. Invalides	0,86					

(a) Les adjectifs utilisés ici sont ceux de «La Politique Economique Contemporaine»; l'ordre d'influence est: dominant: (50 à 100%) — important (30 à 45%) — significatif (15 à 25%) — mineur (5 à 10%).

(b) Indirectement, pour éviter que les fonctionnaires dont les qualifications le permettent partent dans le secteur privé.

(c) Dans la mesure où la politique agricole commune de la CEE laisse subsister la concurrence intérieure.

(d) Pourrait devenir significatif le jour où la Fédération des Cadres atteindrait un pouvoir comparable à celui des syndicats.

(e) Indirectement, dans la mesure où ces revenus sont influencés par les résultats des négociations avec les employés et les ouvriers.

(f) Indirectement, par l'action des syndicats en faveur de l'embauche ou contre la fermeture d'entreprises.

marché, de la concurrence des grandes surfaces (employant des travailleurs dépendants) pour les commerçants et du «do it yourself» (dû en grande partie à l'accroissement des impôts directs et indirects) pour les artisans. Enfin, la stabilité à moyen terme de la disparité des ouvriers cache probablement un mouvement en ciseaux, les ouvriers belges obtenant un accroissement de disparité pour accepter des emplois qu'ils considèrent souvent comme déplaisants (malgré leur qualification accrue par l'éducation), tandis que les ouvriers immigrés sont forcés par la réglementation de remplir pendant quelques années des emplois moins qualifiés et moins bien rémunérés que ceux des ouvriers belges, mais leur procurant cependant des revenus fort supérieurs à ceux qu'ils obtiendraient chez eux, dans le bassin méditerranéen ⁽³¹⁾.

9. Des pressions sur le gouvernement, exercées par les groupes d'intérêt, les partis politiques et le parlement, entraînent l'utilisation des instruments de la politique économique en vue de provoquer une redistribution des revenus. Les instruments les plus souvent utilisés sont ceux des finances publiques, tels que les impôts directs — sous forme d'accroissement de la progressivité ou de déductibilités fiscales, les impôts indirects, sous la forme d'une multiplicité des taux de TVA (en Belgique, cinq jusqu'en 1977, quatre depuis y compris le taux nul, contre 2 ou 3 dans d'autre pays) et de dépenses de subventions aux entreprises et de transferts aux ménages; les instruments du crédit à bon marché pour la construction d'habitations, des prix et loyers maxima et des salaires minima jouent un rôle utile dans certains cas. Comme le montre le tableau V-2, l'usage de ces instruments exerce aussi une influence, favorable ou négative, sur d'autres objectifs de la politique économique. La littérature économique est relativement pauvre à ce sujet, et se soucie surtout des effets volontaires ou involontaires qui viennent d'être mentionnés, particulièrement en matière de finances publiques. Pigou et Hickx sont probablement les auteurs les plus importants dans ce domaine. Selon une théorie de Stigler (Director's law), l'Etat redistribue les revenus en faveur de ceux qui le contrôlent, c'est-à-dire aux Etats-Unis, des classes moyennes plutôt que des riches et des pauvres. Ceci nous paraît une vue excessive, mais pourrait expliquer, en Belgique, l'importance considérable accordée à ceux qui, au titre de charges de famille, bénéficient de réductions d'impôts et d'allocations familiales; dans ce dernier cas, la démagogie (en fin de compte tout le monde est

⁽³¹⁾ Nous n'avons pas tenté d'expliquer, à ce stade, la stabilité de la disparité des autres professions libérales, ni la hausse de celle des administrateurs, associés et rentiers; dans ce dernier cas, aucun mécanisme autre que le marché ne paraît susceptible de jouer.

taxé au profit de presque tout le monde) se double d'un souci de paternalisme; les bénéficiaires d'allocations familiales, laissés à eux-mêmes, seraient incapables de gérer leurs revenus en tenant compte de l'inégalité des dépenses mensuelles et devraient toucher un treizième mois pour les vacances et un quatorzième pour la rentrée scolaire. Cicurel cite, pour la France, d'autres exemples d'illusions démagogiques et d'incohérences.

La politique économique et sociale est pratiquement la seule explication possible pour les inactifs (retraités, chômeurs et invalides), dont les votes sont particulièrement recherchés en période d'instabilité politique (les gouvernements belges durent très rarement pendant une législature de 4 ans) et dont le niveau de vie ne dépend que des dépenses publiques.

Les disparités des agriculteurs restent élevées, grâce à la politique agricole commune de la CEE demeurant protectionniste sous l'influence d'effectifs encore relativement élevés dans les pays autres que la Belgique (sauf la Grande-Bretagne et les Pays-Bas); les instruments de la politique économique utilisés ici sont à la fois des dépenses publiques (subventions et achats à prix élevé de «surplus agricoles»), des recettes publiques (taxations forfaitaires particulièrement légères) et des contrôles directs restreignant les importations et provoquant ainsi des transferts de revenus (n'apparaissant pas comme tels dans nos calculs) en provenance de la masse des consommateurs. L'accroissement des impôts directs et de leur progressivité accrue, notamment par la limitation de l'indexation des barèmes fiscaux, explique, dans une certaine mesure (moins toutefois que les forces du marché) l'évolution de certaines disparités. Par contre, l'action de leurs groupes d'intérêt allège la pression fiscale sur les moins payés parmi les employés, les ouvriers et les fonctionnaires.

10. *La négociation bilatérale* se place généralement entre les syndicats (d'ouvriers, d'employés et de fonctionnaires) et les employeurs (du secteur privé et du secteur public); elle intervient aussi, à titre accessoire, entre les mutualités et les professions médicales.

Ce mécanisme est généralement négligé par la littérature scientifique, soit parce qu'il est difficile de le mesurer (nous avons échoué dans une tentative de comparaison entre la hausse des rémunérations des femmes de ménage non syndiquées et celle des ouvrières syndiquées); pour certains, les syndicats n'obtiennent pour leurs adhérents que ce que les forces du marché et la concurrence qui règne entre les patrons obligeraient ces derniers à accorder de toute façon. En tout cas, la négociation

bilatérale joue un rôle dominant pour les fonctionnaires, dont les syndicats (sauf pour les magistrats et les grades élevés) sont bien organisés et trouvent, dans l'Etat, un adversaire faible et impressionnable par les menaces de grève dans les services publics; il faut signaler cependant que les fonctionnaires ont aussi bénéficié d'un phénomène de rattrapage, car leurs disparités étaient particulièrement basses au début de la période que nous avons étudiée.

Les syndicats d'ouvriers jouent un rôle important et obtiennent pour leurs adhérents des résultats relativement satisfaisants (moderately successful) compte tenu de la désindustrialisation qui réduit la demande d'emplois pour ce groupe. Les syndicats d'employés réussissent manifestement moins bien. Ceci semble montrer que l'influence des syndicats sur les revenus de leurs affiliés dépend plus de la résistance qu'ils rencontrent à la table de négociation que du nombre de leurs adhérents. Parfois même ce nombre n'est pas un avantage, par exemple, lorsque des spécialistes sont indispensables pour assurer le fonctionnement d'installations coûteuses (ordinateurs, centrales électriques).

Nous avons attribué un rôle mineur aux mutuelles dans la réduction des disparités des professions médicales depuis 1970, parce que nous ne pensons pas que leur influence ait augmenté par rapport à celle qu'elles exerçaient déjà avant cette date, alors que les disparités des professions médicales manifestaient encore une tendance à la hausse.

11. Contrairement à notre attente et à celle de De Jaegere, *les pratiques restrictives* se sont le plus souvent révélées inefficaces contre les forces du marché, sauf pour des sous-groupes à effectifs fort peu nombreux (les notaires et les pharmaciens par exemple). Nous ne leur attribuons qu'un rôle mineur dans les seuls cas des professions libérales (médicales et autres) et des commerçants et artisans.

12. S'agissant enfin des *actions collectives illégales ou immorales*, nous n'avons pas grand chose à dire ici. Aucun chiffre ne nous paraît sûr quant à l'évolution de la fraude fiscale (qui est encore plus difficile à apprécier que son niveau absolu), tandis que les violences à des fins de distribution des revenus sont restées relativement limitées en Belgique jusque tout récemment; la presse et la radio exagèrent probablement leur intensité et certainement leur efficacité.

13. Nous arrivons enfin à des explications possibles des faibles modifications, pendant la période d'observation, des distributions des revenus primaires au sein des groupes de travailleurs dépendants. On aurait

pu s'attendre à des mouvements comparables à ceux qui ont été constatés entre les groupes, et se traduisant soit par un basculement des courbes de Gibrat, soit par des répartitions abandonnant la loi log-normale. Selon nous, aucun mécanisme n'a joué de manière importante pour les travailleurs dépendants:

- le marché a vu le développement de nouveaux sous-groupes, par exemple, les interprètes ou les informaticiens parmi les employés ou les électroniciens parmi les ouvriers, mais ces sous-groupes sont d'importance numérique faible, tandis que le remplacement des ouvriers belges par des ouvriers étrangers pour les travaux pénibles s'est fait sans restructuration majeure des salaires;
- la politique économique et sociale s'est surtout préoccupée des groupes d'inactifs, pour lesquels nous n'avons pas de données statistiques internes;
- l'action macro-économique des syndicats s'est surtout manifestée, il est vrai, en faveur des bas salaires, mais les ouvriers et employés qualifiés ont réussi à maintenir les écarts relatifs dont ils bénéficient (voir chapitre IV, section F); il s'est peut-être produit un écrasement des rémunérations pour les fonctionnaires, mais ici nous ne disposons que de séries chronologiques fort courtes.

C. INTERACTIONS ENTRE LA REDISTRIBUTION DES REVENUS ET D'AUTRES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE

14. La politique économique agit dans le sens voulu par le gouvernement, à travers l'emploi d'instruments de la politique économique. Bien entendu, cette dernière utilise les mêmes instruments, ou d'autres, afin d'atteindre non seulement une meilleure répartition des revenus, mais aussi tous les autres objectifs de sa politique économique générale, notamment ceux du carré magique (plein emploi, stabilité des prix, expansion de la production, équilibre de la balance des paiements). Il en résulte des interactions dont certaines sont complémentaires à celles souhaitées en matière de répartition des revenus et agissent dans le sens voulu, mais dont malheureusement certaines sont en conflit (ce qui est bon pour un objectif est mauvais pour un autre); de plus, le degré selon lequel des objectifs sont atteints dépend aussi de facteurs exogènes, c'est-à-dire relevant de disciplines (autres que la science économique), tels que la démographie, la sociologie, la politique ou de l'action d'autres gouvernements, par exemple ceux des Etats-Unis et des pays producteurs de pétrole (on peut supposer qu'il existe une concertation raisonnable entre les gouvernements des pays membres de la CEE).

15. Une première série d'interactions, résumée dans le tableau V-2, résulte des effets de l'objectif de redistribution des revenus sur les autres; nous nous sommes limités ici à trois objectifs du carré magique, pour la période 1968-1977 (sauf l'équilibre de la balance des paiements qui était peu préoccupant à l'époque) et à trois objectifs relativement proches de celui qui nous intéresse en ordre principal ⁽³²⁾. Chacun des autres objectifs a été examiné pour lui-même, indépendamment d'éventuels effets secondaires ⁽³³⁾.

Les relations de complémentarité (+) ne sont pas commentées sous le tableau, contrairement à celles de conflit (-); le symbole 0 indique un effet nul ou négligeable.

Les instruments figurant en tête des colonnes sont ceux dont il a été fait usage en vue d'atteindre des objectifs autres que l'amélioration de la répartition des revenus disponibles, mais qui ont aussi exercé une influence sur cette dernière. Parmi les effets sur l'expansion de la production manifestement pervers, il convient de citer la pratique fiscale belge (fort rare à l'étranger) de la taxation des revenus cumulés des époux, qui tend à maintenir la femme au foyer plutôt qu'à la laisser participer à la prospérité nationale.

⁽³²⁾ Ce choix est quelque peu arbitraire; nous aurions pu ajouter, par exemple, des objectifs d'éducation, de santé et de la promotion de la concurrence.

⁽³³⁾ Une deuxième série d'interactions fait l'objet de l'Annexe V-1.

TABLEAU V-2
Effets, sur d'autres objectifs de la politique économique, des principaux instruments utilisés en Belgique en vue d'améliorer la distribution des revenus (1968-1977)

Autres objectifs influencés	Instruments									
	Finances publiques					Dépenses de transferts et subventions	Crédit à des taux relativement bas	Contrôles directs		Tous instruments réunis (g)
	Impôts directs	Exemptions accordées	Impôts indirects réduits sur les produits essentiels	Cotisations de sécurité sociale plus élevées	Prix maxima			Salaires minima		
									Progressivité accrue	
CARRE MAGIQUE										
Plein emploi	+(a)	0	0	-(d)	+	+	0	-(d)	+	+
Stabilité des prix	-(b)	-(b)	+	-(e)	-(b)	-(b)	+	-	-	-
Expansion de la production	-(b)	0	0	-(d)	+	+	-(c)	-(d)	-	-
AUTRES										
Protection régionale	0	+	0	0	+	+	0	0	+	+
Protection de branches d'activité (agriculture, textile, sidérurgie)	0	+	+	-(d)	+	+	-	-(d)	+	+
Accroissement de la natalité	0	+	+(f)	0	+	0	0	0	+	+

Signification des symboles: + Effets favorables sur l'objectif.

- Effets défavorables sur l'objectif.

0 Effets négligeables sur l'objectif.

(a) Ceux qui ont des revenus élevés tendent soit à augmenter leurs rémunérations avant impôts, soit à produire moins (notamment les femmes mariées très lourdement taxées), ce qui permet de remettre des chômeurs au travail.

(b) Accroissement du pull inflationniste (mais un phénomène de pull inflationniste peut agir en sens inverse, parce que la propension à consommer est plus grande chez les pauvres que chez les riches).

(c) Distorsions dans la structure de la production.

(d) Embauche rendue plus difficile (cependant la substitution du capital au travail peut parfois favoriser l'expansion de la production.

(e) Push inflationniste (un phénomène de pull inflationniste pourrait agir en sens inverse).

(f) La natalité est particulièrement élevée dans les ménages les plus pauvres.

(g) Lorsque les instruments agissent dans des sens opposés, cette colonne indique l'effet constaté le plus souvent.

D. VERS L'AVENIR

16. La recherche scientifique procède normalement en trois étapes:
- une ou deux idées de départ (ici la mesure des disparités entre groupes au stade du revenu disponible);
 - l'observation et la collecte des données numériques (ici nos 5000 chiffres);
 - l'explication cohérente des données numériques (ici le début du présent chapitre).

A maintes reprises, des économistes particulièrement qualifiés, notamment Leontief et Sauvy, ont déploré une tendance, dans la majorité des ouvrages et articles publiés, à négliger la deuxième étape (on trouve des livraisons entières de revues économétriques où les seuls chiffres sont ceux de la pagination).

Nous espérons avoir évité cet écueil et peut-être avoir ouvert des voies nouvelles aux sociologues, politicologues et économistes.

ANNEXE V-1

EFFETS, SUR LA REDISTRIBUTION DES REVENUS, DES INSTRUMENTS
UTILISES EN VUE D'ATTEINDRE D'AUTRES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE
ECONOMIQUE

On trouvera ci-dessous les effets, sur la répartition des revenus, d'autres objectifs — ceux du carré magique (sauf l'équilibre de la balance des paiements), ceux de la protection régionale et des branches et, cette fois, celui de la promotion de la concurrence. Ces effets ne sont pas symétriques aux précédents. Nous n'avons pas séparé ici l'action des divers instruments, et nous laissons à d'autres la tâche qui consiste à découvrir si la réduction des disparités tend dans l'ensemble à réduire les tensions sociales et à faciliter ainsi la réalisation des autres objectifs.

Objectifs	Effets les plus importants sur la redistribution des revenus
CARRE MAGIQUE Stabilité des prix Expansion de la production	Favorable, par la baisse du chômage Douteux Nul ou faible
AUTRES OBJECTIFS Protection régionale Protection des branches d'activité Promotion de la concurrence	Favorable Favorable (sauf la politique agricole commune de la CEE qui accroît surtout les revenus des agriculteurs les plus riches) Favorable, car elle réduit les bénéfices injustifiés des cartels et monopoles

TABLE DES MATIERES	pages
Chapitre IV: La distribution des revenus par classes de grandeur au sein de cinq groupes socio-professionnels	
A. Objet et méthodes	98
B. Les cadres et les employés	105
C. Les fonctionnaires	113
D. Les ouvriers	116
E. Les agriculteurs	119
F. Vue d'ensemble	123
Annexe IV-1: Extension possible des recherches sur la distribu- tion au sein des groupes socio-professionnels	125
Annexe IV-2: Les pauvres au sein des groupes socio-profes- sionnels	126
Chapitre V: Synthèse des résultats numériques et premiers essais d'interprétation	129
A. Les avantages et les limitations de notre méthode d'analyse	129
B. Les mécanismes expliquant l'évolution des disparités	131
C. Interactions entre la redistribution des revenus et d'autres objectifs de la politique économique	137
D. Vers l'avenir	140
Annexe V-1 : Effets, sur la redistribution des revenus, des in- struments utilisés en vue d'atteindre d'autres objectifs de la politique économique	141
Bibliographie	143

BIBLIOGRAPHIE

I. Sources statistiques belges

- AUBRY, B.: «Evolution de la structure des revenus et de l'épargne des personnes physiques en Belgique». Mémoire de licence pour l'obtention du grade d'ingénieur commercial ULB, Bruxelles, 1978.
- BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE: *Bulletin d'information et documentation*, Bruxelles, 1970.
- BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE: *Bulletin de la BNB*, XXXXVe année.
- BREUER, J.F. et LANGE, B.: «Evolution de la disparité interne de l'agriculture belge — Analyse nationale et régionale», *Annales de Gembloux*, 1979, n° 85.
- BUREAU DU PLAN: Note stencylée du 11.2.1976.
- CENTRUM VOOR ECONOMETRIE EN MANAGEMENT SCIENCES—VUB: «Inkomens- en vermogensverdeling», Bruxelles, 30 et 31 mars 1979.
- CRISP: «La répartition de la fortune mobilière en Belgique», *Courrier hebdomadaire* n° 561, Bruxelles, 1973.
- DE BIE, P.: «Budgets de ménages d'ouvriers, d'employés et d'agriculteurs en 1957», Nauwelaerts, Louvain, 1960.
- DE JAEGERE, P.: «La restriction d'accès à certaines professions et métiers en Belgique (1977)», *Cahiers Economiques de Bruxelles* n° 78, Bruxelles, 1978.
- GOFFINET, R.: «Plan d'échantillonnage des exploitations comptables de l'Institut Economique Agricole», *Notes de l'IEA* n° 71, 1979.
- GOLDSMITH, R. et FRIJDAL, A.: «Le bilan national de la Belgique de 1948 à 1971», *Cahiers Economiques de Bruxelles* n° 66, Bruxelles, 1975.
- HERNANDEZ-LOPEZ, M.: «Taux d'intérêt et taux d'inflation — Perspectives», *Reflets et perspectives de la vie économique* n° 3.
- HORN, J.A. et PIETTE, P.: «L'actionnaire belge — L'affectation de l'Epargne», *Cahiers du CERI* (Centre Européen de Recherches sur l'Investissement Privé), Novembre 1974, Bruxelles.
- INSTITUT BELGE DES REVISEURS D'ENTREPRISE: Commission comptabilité, revision, inflation — *Premier rapport intérimaire*, Bruxelles, 1976.
- INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCES MALADIE-INVALIDITE: *Rapport général — Conventions Internationales*, Bruxelles 1971-1977.
- INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCES MALADIE-INVALIDITE: *Rapport général — 3e partie — Rapport statistique*, Bruxelles 1954-1977.
- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE: «Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1966-1974», *Bulletin de statistique* n° 1, Bruxelles, 1976.
- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE: «Comptes nationaux de la Belgique 1967-1976», *Etudes statistiques* n° 52, Bruxelles, 1977.
- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE: «Les déclarations à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice d'imposition 1970. Répartition des revenus d'après leur nature et le groupe socio-professionnel du déclarant»,
— *Bulletin de statistique* n° 2, Bruxelles, 1974
— *Bulletin de statistique* n° 8.9, Bruxelles, 1974.
- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE: «Enquête sur le budget des ménages, 1961». Bruxelles, 1963.
- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE: «Enquête sur le budget des ménages, 1973-1974», *Bulletin de statistique* n° 2, Bruxelles, 1975.
- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE: «Le recensement de l'agriculture et des forêts au 31 décembre 1959», *Annuaire statistique* tome 85, Bruxelles, 1964.
- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE: *Recensement décennal de la population au 31 décembre 1961*, Bruxelles, 1966.
- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE: *Recensement décennal de la population au 31 décembre 1970*, Bruxelles, 1975.

- KULTUURLEVEN — dossier: *Levensduurte, belastingen en de rechtvaardigheid*, n° 1, januari 1974.
- LABEAU, G.: «La fortune nationale de la Belgique et son évolution de 1950 à 1962», *Cahiers Economiques de Bruxelles* n° 25, Bruxelles, 1965.
- LAUWAERT et LARMUSEAU: «De personele inkomensverdeling in België», *Statistisch tijdschrift* n° 5-6, Bruxelles, 1977.
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL: *Estimation de la population active belge au 30 juin*, Bruxelles, 1950 à 1977.
- MINISTÈRE DES FINANCES: *Cahiers de la Cour des comptes*, Bruxelles 1953 à 1977.
- MINISTÈRE DES FINANCES: «De evolutie der uitgaven van de centrale overheid sinds 1950 volgens de functionele en de economische hergroeperingsoptiek», *Service d'étude et de documentation*, Septembre 1977.
- MINISTÈRE DES FINANCES: «Statistique fiscale — revenus de 1969 — exercice d'imposition 1970», Bruxelles, 1974.
- MINISTÈRE DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE: *Annuaire statistique de la sécurité sociale*, Bruxelles, 1953 à 1977.
- MINISTÈRE DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE: *Aperçu de la sécurité sociale*, Bruxelles, 1973.
- OFFICE NATIONAL D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES TRAVAILLEURS SALARIÉS: *Statistiques démographiques — rapports trimestriels*, Bruxelles, 1960 à 1977.
- OFFICE NATIONAL DE SÉCURITÉ SOCIALE: *Rapports annuels*, Bruxelles, 1953-1977.
- SCHÜTTRINGER, S. et TOLLET, R.: «Homogénéisation des séries de demandeurs d'emploi, chômeurs complets aux niveaux national et régional de 1953 à 1977», *Bureau du Plan, Direction Générale* (78) SS - RT - 1620/ev/1763-27-1-1978.
- VUCHELEN, J.: «Het gezinsvermogen in België», *Cahiers Economiques de Bruxelles* n° 60, Bruxelles, 1973.

II. Sources DULBEA

A. Monographies

Groupe	Auteur(s)	CEB n°	Caractéristiques spéciales
1. dirigeants	KIRSCHEN, E.S.	75	
2. cadres	CULUS, M.	à paraître	articles joints ou
3. employés	CULUS, M.	à paraître	isolés
4. ouvriers	N	à paraître	
5. fonctionnaires	CULUS, M. PRAET, P.	86	
6. agriculteurs	PRAET, P.	75	
7. professions médicales	PRAET, P.	80	
9. commerçants et artisans	VAN REGEMORTER, D.	à paraître	comportera aussi des prévisions
11. retraités	N	à paraître	comportera aussi des prévisions
12. chômeurs	CULUS, M. KONINGS, M.	81	

B. Autres

- CULUS, M., ERLICH, Z., KONINGS, M., VLEMINCKX, M., ROLAND, A. et VAN DE WALLE, P.: «Données statistiques relatives à la redistribution des revenus de la population belge par groupes socio-professionnels (1953-1977)», *Cahiers Economiques de Bruxelles* n° 84, Bruxelles, 1979.

- CULUS, M. et TOLLET, R.: «Evolution de la population des groupes socio-professionnels de 1953 à 1967», *Note interne du Dulbea RR (78) 57*, 2e rev.
- DE FALLEUR, R.: *La rémunération des salariés*, Editions de l'Institut de Sociologie, Bruxelles, 1955.
- DE FALLEUR, R.: «La quantité de travail en Belgique (1948-1957)», *Cahiers Economiques de Bruxelles* n° 2, Bruxelles 1958.
- DUPREZ, C.: «Le stock de logements», *Cahiers Economiques de Bruxelles* n° 13 et 14, Bruxelles, 1962.
- ESCH, E., KIRSCHEN, E.S., POELMANS, J.: *Le logement*, Editions de l'Institut de Sociologie, Bruxelles, 1954.
- FRANK, M.: *Analyse macroéconomique de la fiscalité belge (1913-1958)*, Editions du Dulbea, Bruxelles, 1960.
- FRANK, M.: *La fraude fiscale en Belgique*, Institut de Sociologie, Editions de l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 1977.
- FRANK, M.: *L'imposition de la fortune*, Travaux du congrès de Zürich de l'Institut international de finances publiques, conférence faite à l'Institut Belge de Finances Publiques le 9.11.1960.
- FRANK, M.: «Pour 1979, la fraude fiscale pourrait coûter plus de 200 millions au Trésor belge», *Cahiers Economiques de Bruxelles* n° 81, Bruxelles, 1979.
- FRANK, M.: «Rendements et effets indirects de la TVA», *Cahiers Economiques de Bruxelles* n° 48, Bruxelles, 1970.
- FRANK, M. et MEULDERS, D.: «Dépenses fiscales relatives à l'impôt des personnes physiques et solutions alternatives», *Cahiers Economiques de Bruxelles* n° 83, Bruxelles, 1979.
- KIRSCHEN, E.S.: «Les revenus des groupes socio-professionnels avant et après redistribution — Une méthode d'analyse», *Cahiers Economiques de Bruxelles* n° 74, Bruxelles, 1977.
- KIRSCHEN, E.S., BLACKABY, F., CSAPO, L., KAMECKI, Z., KESTENS, P.: *Une théorie générale de la politique économique à l'Ouest et à l'Est*, Editions du Dulbea, Bruxelles, 1974.
- KIRSCHEN, E.S.: *L'évolution du pouvoir d'achat des ouvriers en Belgique*, F.E.B., Bruxelles, 1974.
- KIRSCHEN, E.S.: *Le besoin d'adaptation de la comptabilité aux effets de l'inflation — le point de vue de l'économiste*, Centre d'études bancaires et financières, mai 1975.
- MEULDERS, D. et TOLLET, R.: «L'inégalité et la structure des revenus en Belgique — Exercice d'imposition 1970», *Cahiers Economiques de Bruxelles* n° 67, Bruxelles, 1975.
- MORISSENS, L.: *Politique économique*, Cours de l'école des administrateurs militaires.
- PRAET, P.: *Les gains en capital envisagés comme un élargissement du revenu*, thèse en préparation, Bruxelles, 1977.
- POELMANS, J., POULIART, W., MORISSENS, D.: *Le patrimoine et l'épargne des ménages à revenu variable*, Editions du Dulbea, Bruxelles, 1969.
- TOLLET, R.: «Essai de répartition de l'ensemble de la population par groupes socio-professionnels (année 1969)», *Cahiers Economiques de Bruxelles* n° 75, Bruxelles, 1977.
- WAELEBROECK, J.: *Les revenus mobiliers: 1948-1953*, Editions de l'Institut de Sociologie, Bruxelles, 1955.

III. Autres sources belges

- CLAEYS, P.: *Groupes de pression en Belgique*, Editions de l'Université de Bruxelles, 1973.

IV. Sources étrangères

- ADELMAN, I. and associates: «A comparison of two models for income distribution planning», *Journal of Policy Modelling* n° 1, Jan. 1979.
- AITCHISON, J. and BROWN, J.A.C.: *The Log-normal Distribution*, Cambridge University Press, 1957.

- ATKINSON, A.B.: *The Economics of Inequality*, London: Oxford University Press, 1975.
- ATKINSON, A.B., Editor: *The personal distribution of incomes*, London, Allen and Unwin, 1976.
- AUJAC, H.: «Inflation as the monetary consequence of the behaviour of social groups: a working hypothesis», *International Economic papers*, London, New York, 1954.
- AUJAC, H.: «Towards a New Social Input-Output Table: The dynamics of Social Groups and Institutions», *Technological forecasting and social change*, Elsevier, North-Holland, 1977.
- BANDERIER, G.: *Les revenus fiscaux des ménages en 1970 et leur évolution depuis 1972*, Annales de l'INSEE, n° 25, Paris, 1976.
- BJERKE, K.: «Some Income and Wage Distribution Theories: Summary and Comments», *Weltwirtschaftliches Archiv*, 86, pp. 46-66.
- BOBE, B.: «La redistribution des revenus», *Economica*, Paris, 1978.
- BOBE, B. et GILBERT, G.: *Progressivité de l'impôt et redistribution des revenus*, Laboratoire d'économie publique et régionale, Villeneuve d'Ascq, 1979.
- BUREAU D'INFORMATIONS ET DE PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES: *Recherches sur l'analyse et la prévision de la transformation de l'économie et de la société française*, Paris, octobre 1975.
- C.E.R.C.: *Dispersion et disparité des salaires en France*, Albatros, Paris, 1974.
- C.E.R.C.: *Les bénéficiaires déclarés par les entrepreneurs individuels non agricoles*, n° 24, quatrième trimestre 1974.
- C.E.R.C.: *Les revenus des français*, Albatros, Paris, 1977.
- C.E.R.C.: *Deuxième rapport sur les revenus des Français*, Albatros, Paris, 1979.
- CICUREL, M.: «La réduction des inégalités. Une revendication unanime et donc suspecte», *Le Monde*, 2 août 1977.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES: *La perception de la misère en Europe*, Bruxelles, mars 1977.
- COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DU CHARBON ET DE L'ACIER: *Enquêtes budgétaires 1956-1957*, Bruxelles, 1960.
- DUBOIS, P.: *Le sabotage dans l'industrie*, Calmann-Levy, Paris, 1976.
- DUPRÉEL, E.: *Sociologie générale*, Presses Universitaires de France, 1948.
- FIEGEHEN, G.C., LANSLEY, P.S., SMITH, A.D.: «Poverty and Progress in Britain 1953-1973».
- FOULON, A.: *Un premier bilan de la redistribution des revenus en France*, *Consommation* n° 4, Paris, 1973.
- GIBRAT, R.: *Les inégalités économiques*, Paris, Sirey, 1931.
- HIRSCH, F.: «Social limits to growth», *A twentieth Century Fund Study*, Harvard University Press, 1976.
- THE INDUSTRIAL INSTITUTE OF ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH, *Measurement and economic theory*, Stockholm, 1978/79.
- KIRSCHEN, E.S., BLACKABY, F., CSAPO, L., KAMECKI, Z., KESTENS, P.: *Economic Policies Compared — West and East*, Volume I — *General Theory*, North-Holland American Elsevier, 1974.
- MCALISTER, D.: «The Law of the Geometric Mean», *Proceedings of the Royal Society*, 1879, 29, p. 367.
- OFFICE DE STATISTIQUES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES: *Budgets familiaux 1963-1964*, Bruxelles, 1966.
- PARETO, V.: *Cours d'Economie Politique*, Lausanne: Rouge, 1897.
- PIGOU, A.C.: *The Economics of Welfare*, 4th edition, London: Macmillan, 1932.
- ROUTH, G.: *Occupation and Pay in Great Britain 1906-1960*, Cambridge University Press, London, 1965.
- ROY, A.D.: «The Distribution of Earnings and of Individual Output», *Economic Journal*, 1950, 60, pp. 489-505.
- SAHOTA, G.S.: «Theories of personal income distribution: A Survey», *The Journal of Economic Literature*, volume XVI, n° 1, March 1978, pp. 1-55.
- SANDILANDS, F.: *Inflation accounting*, HMSO Cmnd 6225, London, 1975.
- SAUNDERS, C., MUKHERJEE, S., MARSDEN, D., DONALDSON, A.: *Winners and losers: pay patterns in the 1970s*, PEP, volume XLIII, n° 570, Sussex University, September 1977.

- SAUVY, A.: *Le coq, l'autruche et le bouc émissaire*, Humeurs, Grasset, Paris, 1979.
- SAWYER, M.: *Income distribution in OECD countries*, Paris, OECD, 1976.
- SCHNITZER, M.: *Income distribution: a comparative study of the United States, Sweden, West Germany, East Germany, the United Kingdom and Japan*, Praeger Publishers, USA, 1974.
- SCHULTZ, T.W.: «Investment in Human Capital», *American Economic Review*, March 1961, LI (1), pp. 1-17.
- SCHULTZ, T.W.: *The Economic Value of Education*, New York: Columbia University Press, 1963.
- SCHULTZ, T.W.: The Economics of Poverty, *American Economic Review*, papers & proceedings, May 1965, LX (2), pp. 510-20.
- SCHULTZ, T.W.: *Investment in Human Capital*, New York: Free Press, 1971.
- SOLTOW, L.: *Towards Income Equality in Norway*, The University of Wisconsin Press, Wisconsin, 1965.
- STAEHLE, H.: *Ability, Wages and Income*, *Review of Economics and Statistics*, February 1943.
- STIGLER, G.: Director's law of public income distribution, *The Journal of law and economics*, April 1970.
- TINBERGEN, J.: «Inkomenspolitiek», *Economisch Statistische Berichten* n° 2871, 1972.
- TINBERGEN, J.: «Inkomenspolitiek, welke mogelijkheden nu en later», *Economisch Statistische Berichten* n° 2914, 1973.
- TINBERGEN, J.: *Income distribution — Analysis and policies*, North-Holland, American Elsevier, 1975.

SUMMARY

The distribution of income has been studied by a great number of authors from two separate angles:

- personal distribution, limited in almost every case to the primary stage,*
- functional distribution, often confined to the sections arising from work, capital and business factors and the non active population, in some cases subdivided (for instance) in national accounting into groups of those factors, but generally not reaching the stage of attributing income to individual people, or, even less, to households, which are the units of consumption and saving.*

Our method can, generally speaking, be linked to this second interpretation, but escapes the restriction described above, and results in a distribution of the disposable income of the population (after State redistribution) into a dozen socio-professional groups, over a 25 year period.

Our groups numbered initially 13 (Chapter I) but we had to merge directors, middle managers, and white collar workers for every year, except 1976 for the first group and 1969 for the second. The eleven remaining groups have been retained throughout — though figures concerning «administrators, associates and those living of unearned incomes» may be a little untrustworthy. Work is in progress to merge blue collar workers, civil servants and pensioners.

The successive stages of our statistical analysis (Chapter II) were completed without undue difficulty, except for incomes from work carried out abroad by Belgians: a not very important factor, with a dubious statistical source and income of households and transfers, other than social security, from the State to households, and finally the lack of fiscal statistics concerning the professions of those who pay taxes on their incomes.

Over a quarter of a century, the trend in the disparities between the disposable incomes of the groups, per household or per head (Chapter III), i.e. the ratio of these disposable incomes to the national averages, has shown up:

- some winners: pensioners, invalids, unemployed and, to our surprise, civil servants;*
- losers: tradesmen and craftsmen, and, another surprise, middle managers and white collar workers;*
- winners becoming losers: the medical professions;*
- neither winners nor losers, with no clear trend: blue collar workers, administrators, associates and those living off unearned incomes, the liberal professions other than medical, and farmers (third sur-*

prise: their disposable income per household is always higher than the national average).

All groups, even those that are losers compared to the national average, have greatly benefited from the fact that the disposable income per head in Belgium (given constant prices) has increased by a factor of 2.38; this coefficient only falls to 1.73 in the case of the group with the slowest progress, that of tradesmen and craftsmen.

We were left with having to study the evolution of the distribution of income within the various socio-professional groups (Chapter IV). This led us to the distribution of professional incomes at a primary stage (i.e. before taxes and social security) for white collar workers, civil servants, blue collar workers and farmers. In the case of the latter, inequality seems to have increased during the last ten years; on the other hand, it has very slightly decreased for blue collar workers from 1955 to 1977. In other words, the distribution of income is more stable within the groups than between them. Extending this work to other groups would be possible with the help of the ministries which pay out monthly retirement pensions and unemployment and sickness benefits.

Finally, changes in wealth were taken into account, for two reasons.

Firstly they replace in the computation of income from capital, non-distributed business revenues, which are paid out to shareholders, but for which balance sheet data are very unprecise; and also because property-holdings owned by households bring them economic advantages not only in the form of income, but also because of their increases in value.

During our 25 year period, net changes in the wealth of households (at constant prices) have increased at roughly half the rate of incomes from shares and property-holdings. There is therefore a sizeable increase in disparities for the group of administrators, associates and those living off unearned incomes.

If we divide this study into two separate periods, 1953 to 1968 and 1968 to 1977, very important differences become apparent. During the first period, the inclusion of changes in wealth would increase by 60% the gap between the group of administrators, associates and those living off unearned incomes (the richest group) and the group of blue collar workers (the poorest group).

During the second period, on the other hand, changes in wealth were decidedly negative for financial assets (especially shares, debentures and invested money) and the gap between the disparities of these two groups has been reduced by two thirds, if the changes in wealth are taken into account.

